

FONCIERE ATLAND

Société anonyme au capital de 16 142 555 €

Siège social : 10 avenue George V - PARIS (8ème)

598 500 775 RCS PARIS

Rapport du Conseil d'Administration

à l'Assemblée Générale Mixte à caractère ordinaire et extraordinaire

du 17 mai 2011

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte à caractère Ordinaire et Extraordinaire à l'effet d'une part, de vous soumettre les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et, d'autre part, de vous demander de consentir à votre Conseil d'Administration des délégations de compétence à l'effet de réaliser des augmentations de capital.

Vos Commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés. Ils vous donneront également lecture de leur rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices, ainsi que le rappel des délégations données au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.


Le Conseil d'Administration

SOMMAIRE

I.	VIE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	5
I.1	Activité du Groupe	5
I.2	Activité au cours de l'exercice écoulé	6
I.3	Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	6
II.	TRESORERIE ET FINANCEMENT	7
II.1	Sources de financement	7
II.2	Echéancier de la dette	7
II.3	Coût moyen de la dette et risque de taux	8
II.4	Garanties données	9
III.	INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE / ANR	10
III.1	Indicateurs clés de performance	10
III.2	Actif net réévalué	12
IV.	LES COMPTES CONSOLIDES	14
V.	LES COMPTES ANNUELS	20
VI.	GROUPE ET FILIALES	22
VI.1	Organisation du Groupe	22
VI.1.1	Evolution de l'organisation du Groupe au cours de l'exercice	22
VI.1.2	Evènements survenus postérieurement à la clôture et relatifs à l'organisation du groupe	23
VI.2	Activité des filiales et des sociétés contrôlées par Foncière Atland	23
VII.	DISTRIBUTION - RESOLUTIONS	29
VII.1	Affectation du résultat	29
VII.2	Résolutions soumises à l'assemblée générale mixte des actionnaires	29
VIII.	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET L'ACTION	33
VIII.1	Informations sur le capital	33
VIII.1.1	Répartition du capital et des droits de vote	33
VIII.1.2	Evolution du capital au cours de l'exercice 2010	35
VIII.1.3	Montant du capital autorisé non émis et tableau récapitulatif	36
VIII.1.4	Option de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et	37

	aux salariés	36
VIII.1.5	Attributions gratuites d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés	37
VIII.1.6	Titres donnant accès au capital	40
VIII.1.7	Opérations de la Société sur ses propres actions et programme de rachat	41
VIII.1.8	Opérations réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquels ils sont étroitement liés sur les titres de la Société	44
VIII.1.9	Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique initiée sur la Société	44
VIII.2	Informations concernant l'action Foncière Atland	45
IX.	ADMINISTRATEURS ET DIRECTION GENERALE	46
IX.1	Administrateurs, direction générale et comités du Conseil d'Administration	46
IX.1.1	Administrateurs et direction générale	46
IX.1.2	Comités du Conseil	48
IX.1.3	Evaluation du Conseil	51
IX.1.4	Réunions du Conseil d'Administration et des comités au cours de l'exercice écoulé	51
IX.2	Rémunération des mandataires sociaux	54
IX.3	Choix du Code AFEP-MEDEF	54
IX.4	Examen de l'indépendance des membres du Conseil et absence de condamnation	55
IX.5	Expertises et expériences des membres du Conseil en matière de gestion	56
IX.6	Informations détaillées sur le Conseil d'Administration	56
X.	INFORMATION SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	58
X.1	Renseignements sur la politique sociale	58
X.2	Renseignements sur la politique environnementale	58
X.3	Activités en matière de recherche et de développement	58
X.4	Risques associés aux installations classées	58
XI.	ANALYSE DES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE	59
XI.1	Exposition aux risques et incertitudes	59
XI.1.1	Le risque de crédit	59
XI.1.2	Le risque de prix	60
XI.1.3	Le risque de liquidité	60
XI.1.4	Risque sur les entités ad-hoc	60
XI.1.5	Le risque de taux d'intérêt	61
XI.1.6	Le risque de change	61

XI.1.7	Le risque lié à l'évolution du cours des actions	61
XI.1.8	Le risque lié au niveau d'endettement du Groupe	61
XI.1.9	Le risque lié au service bancaire	62
XI.1.10	Dépendance de Foncière au regard des moyens	61
XI.2	Gestion des risques	62
XI.2.1	Assurances souscrites par la Société et son Groupe	62
XI.2.2	Procédures internes mises en œuvre pour l'identification et le contrôle des engagements hors-bilan	63
XII.	PERSPECTIVES	64
XII.1	Evolution et perspectives d'avenir	64
XII.2	Evolution des affaires	64
XIII.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	67
XIII.1	Responsables du contrôle des comptes	67
XIII.2	Honoraires	67

I. VIE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

I.1 Activité du groupe

Foncière Atland est une société d'investissement immobilier cotée (SIIC) spécialisée dans l'immobilier d'entreprise. Son activité s'organise autour de deux métiers :

- **L'externalisation d'actifs immobiliers**

Engagée dans une démarche de services aux entreprises, Foncière Atland offre aux entreprises propriétaires de leurs actifs immobiliers des opérations d'externalisation dans le cadre de partenariats à long terme.

En contrepartie de la signature de baux fermes longue durée, Foncière Atland offre à ses partenaires une solution immobilière complète couvrant :

- l'acquisition de leur patrimoine immobilier,
- la réalisation en clé-en-main locatif de futures implantations,
- la rénovation et la mise en conformité des bâtiments existants.

Foncière Atland a également développé son activité d'asset management avec le montage d'opérations de co-investissements avec des investisseurs tiers au cours de l'année 2010.

- **La construction pour compte propre et le clé-en-main locatif**

Dans sa stratégie de partenaire immobilier des entreprises, Foncière Atland propose la construction de clés-en-main destinés :

- à l'acquisition en direct par les utilisateurs,
- ou à la location (les actifs correspondant étant alors cédés à des co-investisseurs tiers).

I.2 Activité au cours de l'exercice écoulé

En 2010, Foncière Atland a accéléré le développement de ses métiers.

- **Investissement : plus de 50 M€ de co-investissements**

Foncière Atland a structuré au cours de l'année plus de 50 M€ d'investissements en France et en Belgique notamment dans le cadre de son partenariat d'externalisation d'actifs avec Veolia Transport. Ainsi, 15 sites en France et à l'étranger ont fait l'objet d'opérations de co-investissement, Foncière Atland en assurant l'asset management.

- **Construction de clés-en-main locatifs : « Urban Valley » Cormeilles-en-Parisis**

Premier programme de la gamme « Urban Valley » de Foncière Atland, le parc d'activités de Cormeilles-en-Parisis (Val-d'Oise) développe 7 bâtiments en clé-en-main locatif pour une superficie de 14 500 m².

Au cours de l'exercice, Foncière Atland a construit et livré 3 bâtiments pour un total de 6 485 m² :

- 1 740 m² à Castorama avec un bail de 6 ans fermes,
- 2 089 m² à Girodin Sauer, acteur majeur dans le domaine des compresseurs, avec un bail de 9 ans fermes,
- 2 656 m² au groupe d'électroménager Fagor Brandt avec un bail de 6 ans fermes.

Au quatrième trimestre, la foncière a cédé l'intégralité de ce parc à une structure dont elle est co-investisseur et asset manager.

Par ailleurs, elle a pris position sur un terrain situé à Bondoufle (Essonne) aménagé par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP) afin d'y développer un nouveau parc d'activités « Urban Valley » d'environ 10 500 m².

- **Asset management : sécurisation des baux et développement**

Au cours de l'année 2010, Foncière Atland a poursuivi ses efforts afin de sécuriser ses baux et son cash-flow futur. Au 31 décembre, le taux d'occupation de son patrimoine locatif s'améliore légèrement à 97,5 % (97,2% fin 2009).

Le montage d'opérations de co-investissement lui a permis de générer plus de 1,2 M€ d'honoraires. Le patrimoine géré (y compris les actifs issus de co-investissements pour plus de 50 M€) s'élève à près 160 M€ à fin décembre 2010.

I.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Conformément à la promesse signée (Cf. paragraphe 8.1.3. de l'annexe aux comptes consolidés), la SCI Synerland a acquis le 14 février 2011 un ensemble immobilier situé à Nanterre (92) pour un prix d'acquisition hors droits de 7 736 K€.

II. TRESORERIE ET FINANCEMENT

II.1 Sources de financement et évolution 2010

Les principaux partenaires bancaires du Groupe Foncière Atland sont le Groupe Caisse d'Épargne, Oséo, ING Lease et Fortis.

Nouveaux prêts souscrits en 2010 :

Au titre des sociétés consolidées par intégration globale, le groupe a souscrit pour 365 K€ de nouveaux prêts long terme sur les projets ou opérations suivants :

- Le 5 avril 2010, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées a consenti un prêt de 205 K€ afin de financer les travaux de l'actif situé à Balma (31) et porté par la SCI Luan Gramont.
- Le 29 septembre 2010, la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées a consenti un prêt de 160 K€ afin de financer les travaux de l'actif situé à Labège (31) et porté par la SCI 10 Rue de la Découverte.

Remboursement de prêts en 2010 :

La SCI Villejuif Atland Stalingrad a partiellement remboursé le prêt accordé par le Crédit Foncier pour un montant de 769 K€ dans le cadre de la cession par la société d'une partie de l'actif en décembre 2010.

Par ailleurs, le prêt court terme obtenu en décembre 2009, dans le cadre de son activité de construction de clé-en-main locatif par la SCI Foncière Atland Cormeilles-en-Parisis (ligne de crédit de 2 M€ à échéance au 30 novembre 2010) et qui a permis la construction d'une première tranche de son opération « Urban Valley » à Cormeilles-en-Parisis, a été remboursé en totalité en 2010.

Le montant des remboursements cumulés par Foncière Atland et ses filiales au titre de 2010 s'est élevé à 7,2 M€, y compris le remboursement de la dette courte terme relative aux opérations de construction.

II.2 Échéancier de la dette et couverture

Echéancier de la dette à long terme :

Au 31 décembre 2010, le Groupe Foncière Atland présente un endettement global de 89.474 K€ et 88.853 K€ hors quote-part ORA et intérêts courus non échus.

En K€	Capital restant au 31/12/2010	1 an (2010)				TOTAL
		Ech 3 mois	Ech 6 mois	Ech 9 mois	Ech 12 mois	
FONCIERE ATLAND	44 367	379	493	357	701	1 930
FA KEOLAND	16 146	111	366	114	377	968
FA VILLEJUIF	9 977	97	97	111	111	415
LUAN GRAMONT	1 936	17	17	17	17	69
NEGOCAR	3 988	27	27	26	27	106
LA DECOUVERTE	3 691	28	28	28	28	111
FA VEOLAND	8 747	82	84	87	88	341
TOTAL Hors ORA	88 853	740	1 111	740	1 349	3 940
Dont						
Emprunts	83 069	695	1 065	692	1 300	3 752
CBI	5 784	45	46	48	49	188

Les 3.940 K€ à échéance 1 an se ventilent à hauteur de 3.752 K€ pour les emprunts et à hauteur de 188 K€ pour les crédits-baux.

La durée moyenne d'endettement est de 6,2 années (y compris ORA).

L'échéancier sur les 5 prochaines années est le suivant (en Keuros) :

En K€	2011	2012	2013	2014	2015
TOTAL	4 561	4 310	4 453	19 687	4 688
TOTAL HORS ORA	3 940	4 310	4 453	19 687	4 688

II.3 Coût moyen de la dette et risque de taux

Les emprunts contractés sont couverts contre le risque de taux car ils sont soit :

- à taux fixe ;
- avec des options de conversion à taux fixe ;
- swapés ;
- couverts par des stratégies avec des caps et des floors.

Au 31 décembre 2010, le Groupe utilise des instruments financiers de couverture de taux pour se prémunir contre les fluctuations des taux d'intérêts. Ces contrats ont fait l'objet d'une évaluation externe et leur juste valeur a ainsi donné lieu à la comptabilisation d'un actif de 610 K€ et d'un passif de 3.316 K€.

A fin décembre 2010, 52% des prêts à long terme ont été souscrits à taux fixe. Les 48% de prêts à long terme souscrits à taux variable sont couverts à hauteur de 71% du principal des dettes.

Montant en K euros	31/12/2010			31/12/2009		
	Taux fixe	Taux variable	TOTAL	Taux fixe	Taux variable	TOTAL
Emprunts et dettes financières	46 933	42 541	89 474	49 324	45 607	94 931
<i>En proportion</i>	52,45 %	47,55 %	100 %	51,96 %	48,04 %	100 %
Passif financier net avant gestion	46 933	42 541	89 474	49 324	45 607	94 931
Couverture						
<i>Juste valeur positive</i>		- 610	- 610		- 640	- 640
<i>Juste valeur négative</i>		3 316	3 316		2 717	2 717
Total couverture		2 706	2 706		2 077	2 077
Passif financier net après gestion	46 933	45 247	92 180	49 324	47 684	97 005

Echéancier (En K euros)	31/12/2010			31/12/2009		
	Taux fixe	Taux variable	TOTAL	Taux fixe	Taux variable	TOTAL
Emprunts et dettes financières	46 933	42 541		49 324	45 607	
Capital restant dû couvert		30 229	89 474	-	32 723	94 931
% des dettes couvertes	-	71,06 %		-	71,75 %	

Le taux moyen d'endettement du Groupe ressort à 5,03%.

II.4 Garanties données

L'ensemble des garanties données par Foncière Atland et ses filiales en contrepartie des financements octroyés figure au point 8.1.1 de l'Annexe des Etats financiers consolidés annuels.

III. INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE ET ACTIF NET REEVALUE

III.1. Indicateurs clés de performance

Patrimoine Locatif – Foncière Atland (31/12/2010)

Surface de terrain totale	561 470 m ²
Surface bâtie	97 137 m ²
Loyer Annualisé (hors taxes et hors charges)	8 769 K€
Loyer Annualisé (potentiel)	9 065 K€

Surfaces Vacantes :

Immeuble de Bureaux	1 397 m ²
Immeuble de Commerce	1 200 m ²
Soit un taux d'occupation de	97,5%

Un patrimoine qui représente :

- 45 bâtiments
- 54 locataires

Patrimoine Locatif – Partenariats d'Investissement (31/12/2010)

Surface de terrain totale	215 623 m ²
Surface bâtie	44 711 m ²
Loyer Annualisé (hors taxes et hors charges)	4 344 K€

Soit un taux d'occupation de 100%

Un patrimoine qui représente :

- 15 bâtiments
- 15 locataires

L'ensemble des baux gérés par Foncière Atland REIM est sécurisé sur une durée supérieure à cinq années. Ceci est notamment dû à la conclusion de baux de 9 et 12 années fermes sur les opérations d'externalisation.

Localisation Géographique du patrimoine Foncière Atland sous gestion

FONCIERE ATLAND

EXTERNALISATIONS

- KEOLIS (24 sites)
- VEOLIA TRANSPORT (7 sites)

BUREAUX

- Villejuif
- Toulouse (Eca)
- Portet-sur-Garonne
- Labège (Découverte)

COMMERCES

- Bellerive
- Cébazat
- Mérignac

ENTREPOTS

- Amiens

ACTIVITES

- Balma (2 sites)
- Labège (2 sites)

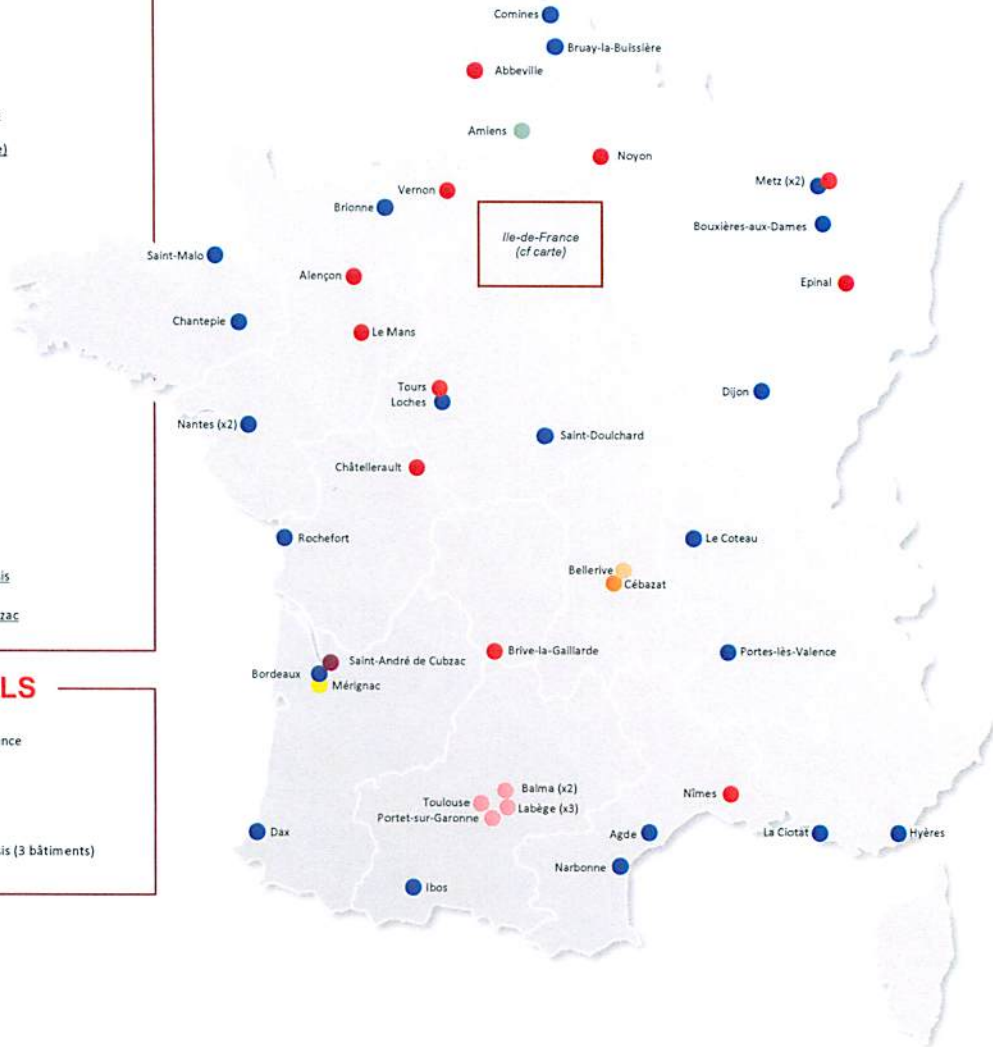
DEVELOPPEMENT

- Cormeilles-en-Parisis
- Saint-André de Cubzac

CLUB-DEALS

- 4 sites en Ile-de-France
- 5 sites en France
- ||| 3 sites en Belgique
- Cormeilles-en-Parisis (3 bâtiments)

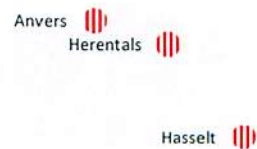
FRANCE



ILE-DE-FRANCE



BELGIQUE



III.2. ACTIF NET REEVALUE

- **Expertise du patrimoine**

Les expertises ont été réalisées au cours du mois de décembre 2010 par DTZ. La juste valeur des actifs du Groupe ressort à 107,4 M€ hors droits pour le patrimoine locatif des sociétés intégrées globalement. La juste valeur de l'ensemble des actifs du groupe, y compris les actifs en cours de construction, s'élève à 112,7 M€

- **Calcul de l'Actif Net Réévalué au 31 décembre 2010**

Foncière Atland présente un ANR de liquidation et un ANR de reconstitution (ou de remplacement) calculé par action. La notion d'actif net réévalué permet de valoriser le Groupe au travers, à une date donnée, de la juste de valeur (ou valeur de marché) de ses actifs (immeubles) et de ses passifs (dettes). Ainsi, parmi les indicateurs de performance des Foncières, on trouve notamment :

- ▶ Actif Net Réévalué total et par action
- ▶ Informations communiquées au public sur le patrimoine (détail des expertises...)
- ▶ Analyse sectorielle (géographique et par nature d'actif)
- ▶ Résultat net total par action
- ▶ Cash Flow total et par action
- ▶ Dividende total par action

Les Foncières cotées communiquent sur la base de leur ANR par action qui permet une comparaison avec leur capitalisation boursière. Cette comparabilité est facilitée par les normes comptables internationales qui préconisent la mise à la valeur de marché des immeubles de placement. L'ANR permet de mesurer la valeur du patrimoine du Groupe.

Sur la base des comptes consolidés IFRS, le groupe réintègre les éléments suivants :

Capitaux propres en normes IFRS

+/- value latente sur les immeubles de placement (1)

+ Quote-part dette des ORA

+ Plus-values latentes sur les actifs en cours de construction

= ANR de liquidation

+ Droits et frais sur les immeubles de placement

= ANR de reconstitution

(1) étant entendu que ces actifs sont comptabilisés chez Foncière Atland au coût amorti dans les comptes consolidés (coût d'acquisition réduit des amortissements cumulés).

ANR de liquidation : il s'agit de la valeur du patrimoine hors droits de mutation sur les titres et les immeubles de placement.

ANR de reconstitution : il permet de mesurer la valeur du patrimoine en incluant les droits et frais d'acquisition des actifs pour un acquéreur potentiel.

Foncière Atland présente également un ANR de liquidation et de reconstitution après retraitement de la juste valeur des instruments de couverture.

Au 31 décembre 2010, l'Actif Net Réévalué (ANR) par action, avant juste valeur des instruments de couverture, s'établit à 60,27 € en valeur de liquidation et à 74,63 € en valeur de reconstitution (+ 30 % et + 23,8 % par rapport au 31 décembre 2009). Cette progression s'explique par :

- l'amélioration des taux de capitalisation retenus par les experts immobiliers indépendants et déjà constatée au cours du premier semestre 2010 pour établir la valeur d'expertise des immeubles ;
- et la contribution du résultat annuel lié à une activité soutenue lors du dernier trimestre 2010.

La synthèse et l'évolution de l'ANR par action sont les suivants :

en €	Déc. 2010	Juin 2010	Déc. 2009	Juin 2009
ANR de liquidation hors juste valeur des instruments de couverture	60,27	53,88	46,37	43,19
ANR de reconstitution hors juste valeur des instruments de couverture	74,63	68,11	60,26	57,21
ANR de liquidation	54,43	46,69	41,89	39,10
ANR de reconstitution	68,79	60,92	55,79	53,12

IV. COMPTES CONSOLIDES

Point sur les comptes consolidés du groupe

Les états financiers consolidés présentés pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

- **Activité et situation financière du Groupe**

En Keuros	déc-10	déc-09	%
Investissement	8 865	9 281	-4%
Construction	6 802	-	-
Asset management	1 236	-	-
Chiffre d'affaires	16 903	9 281	82%
Charges opérationnelles et prix de revient du stock	-8 752	-1 926	354%
EBITDA	8 151	7 355	11%
Dotations aux amortissements et dépréciations	-1 799	-4 375	-59%
EBIT avant arbitrage	6 352	2 980	N/A
Cession d'actifs	-15	-311	-95%
EBIT après arbitrage	6 337	2 669	137%
Charges et produits financiers	-4 910	-4 901	0%
Charges ou produits d'impôt	-271	443	N/A
Résultat net des sociétés intégrées	1 156	-1 789	N/A
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	10	-1	N/A
Résultat net consolidé du Groupe	1 166	-1 790	N/A

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'ensemble de l'activité s'établit à 16.903 K€ au 31 décembre 2010 contre 9.281 K€ au 31 décembre 2009, soit une progression de plus de 82%. Cette forte progression s'explique par la contribution :

- des revenus liés à la cession d'actifs issus de l'activité de construction de clés en main locatifs,
- ainsi que d'honoraires d'asset management et de montage dans le cadre d'opérations de co-investissement.

Foncière Atland démontre ainsi le potentiel et la pertinence de sa stratégie de diversification de ses sources de revenus initiée en 2009.

L'EBITDA progresse de 11% et bénéficie de la contribution des deux nouveaux métiers du Groupe et le résultat opérationnel est bénéficiaire à hauteur de 6.337 K€ au 31 décembre 2010, contre 2.669 K€ au 31 décembre 2009. Ce résultat intègre la prise en compte des dotations aux amortissements et provisions pour un montant de (1.799) K€ contre (4.375) K€ à fin 2009 et de la moins-value consolidée sur la cession d'une partie de l'actif de bureaux situé à Villejuif (94) d'un montant de (15) K€.

Cette forte progression de l'EBIT provient des 3 éléments concomitants suivants :

- Amélioration du chiffre d'affaires et de l'EBITDA
- Baisse des amortissements et dépréciation d'actifs liée à une amélioration des valeurs des immeubles
- Amélioration des résultats de cession des actifs

Le résultat financier, déficitaire de (4.910) K€, se compose principalement des éléments suivants :

- Frais financiers sur emprunts : (4.794) K€
- Placement de la trésorerie : 19 K€
- Variation de valeur des contrats swaps : (135) K€

Le résultat consolidé (part du Groupe) est bénéficiaire de 1.166 K€ contre un résultat déficitaire de (1.790) K€ au 31 décembre 2009.

Actif (Keuros)	Déc. 2010	Déc. 2009	Passif (Keuros)	Déc. 2010	Déc. 2009
Immeubles de placement	102 600	105 454	Capitaux propres	19 833	19 079
Autres immobilisations	1 740	1 210	Dettes financières long terme	88 653	92 590
Créances et stock	10 437	12 137	Dettes financières court terme	5 083	8 009
Trésorerie non disponible	3 100	3 610	Autres dettes	7 422	6 048
Trésorerie disponible	3 116	3 317	TOTAL	120 993	125 728
TOTAL	120 993	125 728			

L'endettement net de Foncière Atland s'élève à 86,9 millions d'euros à fin 2010, contre 93,0 millions d'euros un an auparavant (y compris la juste valeur des instruments de couverture).

Souscrite à long terme (durée de 6,2 ans), la dette est composée d'emprunts à taux fixe (52,4 %) et d'emprunts à taux variable (47,6 %) dont 71% sont couverts par des instruments de taux, ce qui permet au groupe de présenter une couverture globale de la dette supérieure à 85%.

Le ratio endettement net sur juste valeur des actifs (portefeuille locatif et actifs en cours de construction) s'élève à 77,1 % à fin 2010 contre 83,0% fin 2009 (74,7% hors impact de juste valeur des instruments de couverture de taux contre 81,1% à fin 2009) et la couverture de la dette long terme par ses revenus locatifs (durée ferme des baux) reste supérieure à 50%.

- **Situation financière consolidée et endettement net**

L'endettement net correspond aux passifs financiers ajustés de la juste valeur active des swaps moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie :

(En K euros)	31/12/10	31/12/09
Total des passifs financiers courants et non courants	93 737	100 599
Juste valeur des Instruments dérivés à l'actif	- 610	- 640
Trésorerie disponible	- 3 116	- 3 317
Dépôts à terme et trésorerie bloquée (*)	- 3 100	- 3 610
Endettement net	86 911	93 032
Juste valeur nette des instruments de couverture	- 2 706	-2 077
Endettement net hors juste valeur des couvertures	84 205	90 955

- **Loan To Value**

A fin décembre 2010, le niveau d'endettement net correspond à 77,1 % de la valeur de marché des actifs immobiliers et des actifs en cours de construction contre 83,0% à fin 2009 (74,7% hors impact de la couverture de taux contre 81,1% à fin 2009) :

En Keuros	31/12/2 010	31/12/2 009
Juste valeur des immeubles	107 376	104 006
Juste valeur des actifs en cours de construction	5 288	8 142
TOTAL juste valeur des actifs	112 664	112 148
Endettement net avec juste valeur des couvertures de taux	86 911	93 032
% Part de l'endettement (ye couverture) sur les actifs	77,1%	83,0%
Endettement net hors juste valeur des couvertures de taux	84 205	90 955
% Part de l'endettement (hors couverture) sur les actifs	74,7%	81,1%

Cette amélioration est liée aux éléments suivants :

- Amortissement et remboursement par le Groupe d'une partie de la dette bancaire pour 5,3 M€ en 2010.
- Hausse de la valeur des actifs à la suite des expertises des experts indépendants.

- **Evolution des fonds propres consolidés**

Les fonds propres consolidés s'élèvent à 19.833 K€ au 31 décembre 2010 contre 19.079 K€ au 31 décembre 2009 :

(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves	Résultat	Capitaux propres Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres Totaux
Au 31 décembre 2008	16 118	5 973	- 1 425	20 666	0	20 666
Résultat 31/12/2008		- 1 425	1 425	0		0
Résultat 31/12/2009			- 1 790	- 1 790		- 1 790
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres :</i>						
Juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture		178		178		178
Résultat global consolidé	0	-1 247	-365	-1 612	0	-1 612
Achat d'actions propres		- 5		- 5		- 5
Paie ment fondé sur des actions		31		31		31
Au 31 décembre 2009	16 118	4 751	- 1 790	19 079	0	19 079
Résultat 31/12/2010			1 166	1 166		1 166
Résultat 31/12/2009		-1 790	1 790	0		0
<i>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres :</i>						
Juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture		- 389		- 389		- 389
Résultat global consolidé	0	- 2 179	2 956	777	0	777
Augmentation de capital	25	- 25		0		0
Actions propres		- 63		- 63		- 63
Paie ment fondé sur des actions		40		40		40
Au 31 décembre 2010	16 143	2 524	1 166	19 833	0	19 833

La variation entre 2010 et 2009 s'explique principalement par le résultat net consolidé 2010 de 1.166 K€ et la variation négative de la juste valeur des instruments de couverture pour (389) K€.

- **Le passage du résultat consolidé 2009 au résultat consolidé 2010 peut s'analyser comme suit :**

Résultat consolidé 2009 :	(1.790) K€
Augmentation du chiffre d'affaires :	7.622 K€
Variation des charges :	(6.826) K€
Variation des amortissements et des provisions :	2.576 K€
Variation du résultat de cession :	296 K€
Variation du résultat financier :	(9) K€
Effet impôt :	(714) K€
Divers :	11 K€
Résultat consolidé 2010 :	1.166 K€

- **Evolution du cash-flow d'exploitation**

(En Keuros)	déc.-10	déc.-09
RESULTAT	1 166	-1 790
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 799	4 375
Plus ou moins-values de cessions	15	311
Effet impôt	271	-432
Autres retraitements (dont éléments non cash)	390	123
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 018	-5 595
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 659	-3 006
Dont flux net de trésorerie généré par l'activité de foncière et d'asset	4 125	2 320
Dont flux net de trésorerie généré par l'activité de construction	2 534	-5 836
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	492	-3 918
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-7 381	6 004
VARIATION DE TRESORERIE	-230	-920
TRESORERIE A L'OUVERTURE	3 309	4 229
TRESORERIE A LA CLOTURE	3 079	3 309

Le flux net de trésorerie généré par l'activité positif grâce à :

- La contribution significative du cash-flow généré par les activités de l'activité d'asset management et de la construction à partir de 2010.
- L'effet positif du besoin en fonds de roulement provenant du retour des fonds propres investis initialement dans les opérations de développement et construction au cours de l'année 2009.

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement est négatif en raison du fort désendettement du Groupe au cours de l'année 2010 à hauteur de 7,2 M€ (amortissement de 5,3 M€ de dette long terme et remboursement d'un crédit promoteur de 1,9 M€).

- **Méthode comptable relative à la comptabilisation des immeubles de placement**

Foncière Atland a opté pour le modèle du coût et comptabilise ses immeubles de placement au coût diminué des amortissements et pertes de valeur, reflétant leur valeur d'utilité. Dans un souci d'information et à titre de comparabilité avec les autres acteurs SIIC du marché qui ont opté pour la méthode de juste valeur, le bénéfice net de Foncière Atland se serait élevé à 7,6 M€ au 31 décembre 2010 contre une perte de 4,7 M€ au 31 décembre 2009 si le Groupe avait opté pour la comptabilisation de ses immeubles à la juste valeur dans ses comptes consolidés.

En Keuros	Déc. 2010 - Coût amorti	Retraitements	Déc. 2010 - Juste valeur	Déc. 2009 - Juste valeur
Chiffres d'affaires	16 903		16 903	9 281
Variation de juste valeur des immeubles de placement		4 404	4 404	-6 999
Produit des activités ordinaires	16 903	4 404	21 307	2 282
Charges opérationnelles et prix de revient du stock	-8 752		-8 752	-1 926
Dotations aux amortissements et dépréciations	-1 799	2 041	242	-244
Cession d'actifs	-15		-15	-311
Résultat opérationnel	6 337	6 445	12 782	-199
Charges financières	-4 910		-4 910	-4 901
Charges ou produits d'impôt	-271		-271	443
Résultat net des sociétés intégrées	1 156	6 445	7 601	-4 657
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	10		10	-1
Résultat net consolidé du Groupe	1 166	6 445	7 611	-4 658

Le patrimoine est expertisé deux fois par an u 30 juin et 31 décembre et chaque actif est visité au moins une fois tous les deux ans ou systématiquement dans le cas de la réalisation de travaux significatifs. Le Groupe a confié les travaux de valorisation à la société DTZ.

V. LES COMPTES ANNUELS

• Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 de Foncière Atland que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'exercice 2010 a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

• Activité et situation de la société Foncière Atland

L'exercice 2010 a été marqué par les principaux faits marquants suivants :

- Notamment dans le cadre de son partenariat d'externalisation d'actifs avec Veolia, Foncière Atland a structuré plus d'une dizaine d'acquisitions d'actifs au travers de sociétés montées en co-investissement dont Foncière Atland Reim est asset manager ;
- Foncière Atland a poursuivi, au cours de l'exercice 2010, la sécurisation de ses baux et de son cash-flow.

Le chiffre d'affaires s'établit à 3.213 K€ au 31 décembre 2010 contre 4.679 K€ au 31 décembre 2009. La baisse du chiffre d'affaires est due essentiellement à la cession en décembre 2009 de l'immeuble de Brest.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire à hauteur de 1.291 K€ au 31 décembre 2010 après la prise en compte de 71 K€ de reprises de provisions sur les immeubles de placement contre une dotation de (343 K€) fin 2009. Le résultat d'exploitation 2009 était de 612 K€ au 31 décembre 2009.

Le résultat financier est déficitaire à hauteur de (759) K€ contre une perte de (3.725) K€ au 31 décembre 2009. Ce résultat comprend notamment la rémunération des ORA émises le 7 décembre 2007, soit une charge de 649 K€ au titre de l'exercice 2010, la reprise de provision sur titres de participation de 411 K€, les remontées de résultats des filiales pour 817 K€ et les intérêts sur les emprunts finançant les actifs.

Le résultat net de la Société se caractérise par un bénéfice de 534 K€ contre une perte de (3.346) K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette amélioration du résultat entre les deux exercices provient notamment des éléments suivants :

- des reprises des dépréciations sur les immeubles détenues en direct par Foncière Atland de 71 K€ contre des dépréciations de 343 K€ en 2009 ;
- des reprises aux provisions sur les titres de participation à hauteur de 411 K€ contre des dotations aux provisions de 1.062 K€ en 2009 dues aux améliorations des valeurs des immeubles dans les filiales ;
- l'augmentation des quotes-parts de résultats des filiales, notamment sur l'activité de clé-en-main avec des quotes-parts de bénéfices de 817 K€ contre des quotes-parts de pertes de (335) K€ en 2009.

Le total du bilan s'établit à 72.139 K€ contre 73.204 K€ au 31 décembre 2009.

- **Echéancier des comptes fournisseurs :**

La loi LME du 4 août 2008 prévoit le règlement des fournisseurs dans le délai maximal de 45 jours fin de mois, ou 60 jours calendaires. Cette disposition s'applique à tous les accords en vigueur depuis le 1er janvier 2009.

A fin 2010, les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'établissent à 351 K€ à la clôture. Leur échéancier est le suivant :

Solde au 31/12/10 (K€)	janv.-11	févr.-11	mars-11	FNP au 31/12/10	Dettes Fournisseurs et FNP
351,3	189,7	33,6	128,1	669,5	1 020,8

Pour mémoire, à fin 2009, les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'établissent à 117 K€ à la clôture. Leur échéancier est le suivant :

Solde au 31/12/09 en (K€)	janv.-10	févr.-10	mars-10	FNP au 31/12/09 en €	Dettes Fournisseurs et FNP
117,4	115,4	1,5	0,5	221,0	338,4

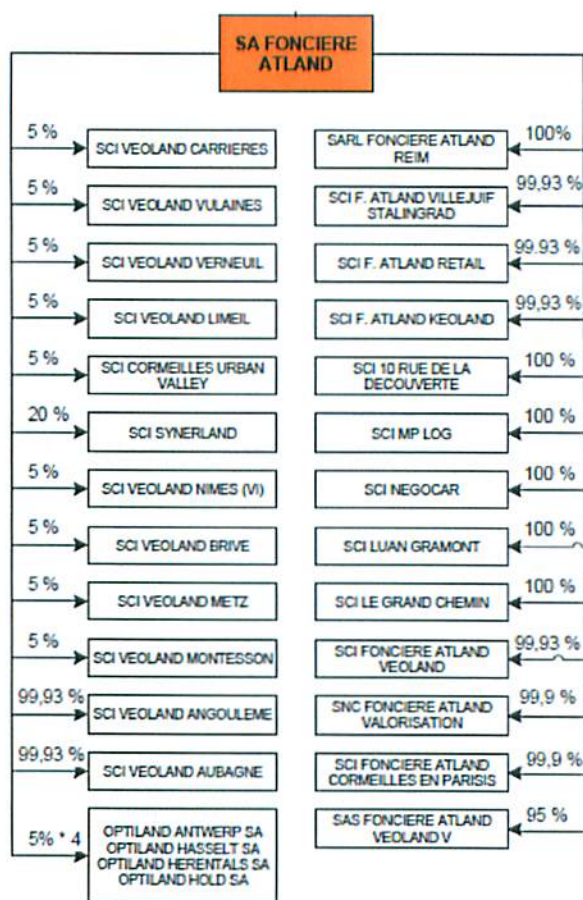
VI. GROUPE ET FILIALES

VI.1 Organisation du groupe

VI.1.1 Evolution de l'organisation du groupe au cours de l'exercice

Organisation du groupe

L'organigramme du Groupe, au 31 décembre 2010, est présenté ci-contre.



FONCIERE ATLAND a renforcé ses partenariats avec :

- V-HOLDING (partenaire belge adossé à la Banque Degroof) en créant en 2010 12 sociétés pour l'externalisation d'immeubles de Veolia Transport et pour porter les actifs du parc d'activité « Urban-Valley » à Cormeilles-en-Parisis.

Les 9 SCI (y compris Vulaines et Carrières créées en 2009) et les 4 sociétés belges sont détenues à 5% par FONCIERE ATLAND et à 95% par V-HOLDING ; la SAS Foncière Atland Veoland V étant détenue à 95% par FONCIERE ATLAND et 5% par V-HOLDING.

- SALAMANDRE en créant la SCI Synerland en vue de l'acquisition en 2011 d'un immeuble d'activité et industriel situé à Nanterre. FONCIERE ATLAND détient 20% et le Groupe SALAMANDRE 80% de la SCI.

Les autres sociétés sont détenues intégralement, soit directement soit indirectement par FONCIERE ATLAND.

Au cours de l'année 2010, Foncière Atland a créé les sociétés suivantes :

- 6 sociétés VEOLAND (Veoland Verneuil, Veoland Limeil, Veoland Nîmes, Veoland Brive, Veoland Metz, Veoland Montesson), sociétés civiles immobilières au capital de 1.500 € chacune, qui portent des actifs issus de l'externalisation de VEOLIA acquis en 2010 et en partenariat avec la société V-HOLDING ;
- FONCIERE ATLAND VEOLAND V, société par action simplifiée au capital de 33.400 €, qui est destinée à porter des actifs issus de l'externalisation de VEOLIA, dont un actif acquis en 2010, en partenariat avec la société V-HOLDING ;
- CORMEILLES URBAN VALLEY, société civile immobilière au capital de 1.500 €, qui porte les actifs achevés de la société de construction de clé-en-main locatif SCI Foncière Atland Cormeilles-en-Parisis acquis en 2010 et en partenariat avec la société V-HOLDING ;

- 4 sociétés belges (Optiland Hold, Optiland Antwerp, Optiland Hasselt, Optiland Herentals), sociétés destinées à porter des actifs situés en Belgique issus de l'externalisation de VEOLIA en 2011 et en partenariat avec la société V-HOLDING ;
- SYNERLAND, société civile immobilière au capital de 1.500 €, amenée à porter un actif à usage industriel situé à Nanterre en partenariat avec le Groupe SALAMANDRE ;
- VEOLAND AUBAGNE et VEOLAND ANGOULEME qui sont destinées à accueillir également un actif Veolia au cours de l'année 2011.

VI.1.2 Evénements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice et relatifs à l'organisation du groupe

Néant.

VI.2 Activité des filiales et des sociétés contrôlées par Foncière Atland

FONCIERE ATLAND REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT

Cette filiale de Foncière Atland a pour vocation d'effectuer pour le compte du Groupe les missions d'investissement, de développement, de maîtrise d'ouvrage, d'asset management, de property management et de gestion des actifs en cours de construction pour son activité dédiée.

Les résultats de l'activité de FONCIERE ATLAND REIM au cours de l'exercice 2010 sont les suivants :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
* Chiffre d'affaires :	1.829.909 €	872.820 €
* Résultat d'exploitation :	476.519 €	205.122 €
* Résultat financier :	(21.080) €	(40.102) €
* Résultat exceptionnel :	/	(249) €
* Résultat net :	440.179 €	164.770 €

Cette société emploie cinq salariés en charge des missions décrites ci-dessus contre quatre au 31 décembre 2009.

Le résultat net en forte hausse provient des deux éléments concomitants suivants :

- augmentation des honoraires d'asset management et de montage à la suite de la structuration des acquisitions 2010 ;
- comptabilisation des honoraires de gestion relatifs à la construction de l'opération de construction de Corneilles-en-Parisis.

SCI F. ATLAND VILLEJUIF STALINGRAD

Cette filiale a été créée en 2006 en vue de porter un immeuble de bureaux de 7.343 m² situé à Villejuif (94) loué à 5 locataires.

Au cours de l'année 2010, la société a cédé un plateau de 441 m² à la CFTC pour 960.000 € générant une perte comptable de 32 K€ dans les comptes sociaux.

Au cours de l'exercice 2010, les résultats de l'activité de la SCI F. ATLAND VILLEJUIF STALINGRAD sont les suivants :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
* Chiffre d'affaires :	1.025.930 €	969.311 €
* Résultat d'exploitation :	468.515 €	231.241 €
* Résultat financier :	(532.257) €	(520.451) €
* Résultat exceptionnel :	(32.764) €	(208.857) €
* Résultat net :	(30.978) €	(498.066) €

Au cours de l'année 2011, la société entend continuer l'exploitation de l'actif qu'elle détient.

SCI F. ATLAND KEOLAND

Cette filiale a été créée en 2007 et porte les actifs de la première phase d'externalisation de KEOLIS, soit 9 actifs, avec des baux fermes de 9 ans ayant pris effet en avril et mai 2007.

Au cours de l'exercice 2010, les résultats de l'activité de la SCI F. ATLAND KEOLAND sont les suivants :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
* Chiffre d'affaires :	1.521.917 €	1.504.408 €
* Résultat d'exploitation :	962.835 €	921.672 €
* Résultat financier :	(950.400) €	(1.070.315) €
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	12.435 €	(148.643) €

Au cours de l'année 2011, la société entend continuer l'exploitation des actifs qu'elle détient.

SCI 10 RUE DE LA DECOUVERTE

Cette société a été acquise le 4 décembre 2007 et porte un ensemble immobilier composé de 2 immeubles de bureaux situés à Labège (31) et entièrement loués à 3 locataires.

Au cours de l'exercice 2010, les résultats de l'activité de la SCI 10 RUE DE LA DECOUVERTE sont les suivants :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
* Chiffre d'affaires :	405.984 €	413.840 €
* Résultat d'exploitation :	207.959 €	251.010 €
* Résultat financier :	(162.739) €	(164.528) €
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	45.219 €	86.482 €

Au cours de l'année 2011, la société entend continuer l'exploitation des actifs qu'elle détient.

SCI LUAN GRAMONT

Cette société a été acquise le 4 décembre 2007 et porte 2 immeubles d'activité situés à Balma (31), entièrement loués à 2 locataires.

Au cours de l'exercice 2010, les résultats de l'activité de la SCI LUAN GRAMONT sont les suivants :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
* Chiffre d'affaires :	512.808 €	529.440 €
* Résultat d'exploitation :	389.425 €	426.963 €
* Résultat financier :	(88.500) €	(84.823) €
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	300.925 €	342.140 €

Au cours de l'année 2011, la société entend continuer l'exploitation des actifs qu'elle détient.

SCI LE GRAND CHEMIN

Cette société a été acquise le 4 décembre 2007 et porte un immeuble de bureaux situé à Portet-sur-Garonne (31), entièrement loué à 1 seul locataire.

Au cours de l'exercice 2010, les résultats de l'activité de la SCI LE GRAND CHEMIN sont les suivants :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
* Chiffre d'affaires :	498.454 €	510.924 €
* Résultat d'exploitation :	437.164 €	445.860 €
* Résultat financier :	/	/
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	437.164 €	445.860 €

Au cours de l'année 2011, la société entend continuer l'exploitation de l'actif qu'elle détient.

SCI NEGOCAR

Cette société a été acquise le 4 décembre 2007. Elle a pour objet de porter un immeuble d'activités situé à Labège (31) et entièrement loué à 1 seul locataire.

Au cours de l'exercice 2010, les résultats de l'activité de la SCI NEGOCAR sont les suivants :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
* Chiffre d'affaires :	503.787 €	525.310 €
* Résultat d'exploitation :	335.935 €	348.694 €
* Résultat financier :	(174.185) €	(177.846) €
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	161.750 €	170.847 €

Au cours de l'année 2011, la société entend continuer l'exploitation de l'actif qu'elle détient.

SCI MP LOG

Cette société a été acquise le 4 décembre 2007. Elle a pour objet de porter un immeuble d'activités situé à Labège (31) et entièrement loué à 1 seul locataire.

Le locataire est GCE Carlease (filiale des Caisses d'Epargne : bail de 9 ans ferme à compter du 1^{er} novembre 2006).

Au cours de l'exercice 2010, les résultats de l'activité de la SCI MP LOG sont les suivants :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
* Chiffre d'affaires :	158.084 €	164.093 €
* Résultat d'exploitation :	109.205 €	108.695 €
* Résultat financier :	/	/
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	109.205 €	108.695 €

Au cours de l'année 2011, la société entend continuer l'exploitation de l'actif qu'elle détient.

FONCIERE ATLAND VALORISATION

Cette filiale a été créée en 2008 afin de porter une opération d'aménagement et de construction située à Saint-André de Cubzac (33).

Au cours de l'exercice 2010, les résultats de l'activité de la SNC FONCIERE ATLAND VALORISATION sont les suivants :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
* Chiffre d'affaires :	/	/
* Résultat d'exploitation :	173.743 €	(238.239) €
* Résultat financier :	/	(97.482) €
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	173.743 €	(335.721) €

Le résultat d'exploitation positif sur l'exercice 2010 est lié à la reprise de la provision pour dépréciation du stock dotée au cours de l'exercice 2009 au regard de la valeur de marché de cet actif.

Au cours de l'année 2011, la société entend commercialiser ce terrain sous forme de parcelles aménagées.

SCI FONCIERE ATLAND VEOLAND

Cette filiale a été créée fin 2008 et porte les actifs de la première phase d'externalisation de VEOLIA, soit 7 actifs (dont 4 actifs acquis en crédit bail), avec des baux fermes de 12 ans. A noter que le premier exercice social de la société s'est achevé le 31 décembre 2009 avec une durée de 13 mois contre 12 mois pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Au cours de l'exercice 2010, les résultats de l'activité de la SCI FONCIERE ATLAND VEOLAND sont les suivants :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
* Chiffre d'affaires :	971.680 €	972.003 €
* Résultat d'exploitation :	227.875 €	(74.888) €
* Résultat financier :	(138.480) €	(143.021) €
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	89.395 €	(217.908) €

Au cours de l'année 2011, la société va continuer l'exploitation des actifs détenus.

SCI FONCIERE ATLAND CORMEILLES-EN-PARISIS

Cette filiale a été créée en avril 2009 et a acquis un terrain à Cormeilles-en-Parisis (95) en vue de développer un parc d'activité de 14.500 m² composé de 7 bâtiments divisibles sous la marque URBAN VALLEY. En 2010, 3 bâtiments ont été vendus pour un montant de 6.538.643 € HT.

Au cours de l'exercice 2010, les résultats de l'activité de la SCI FONCIERE ATLAND CORMEILLES-EN-PARISIS sont les suivants :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
* Chiffre d'affaires :	6.823.574 €	
* Résultat d'exploitation :	613.354 €	(7.292) €
* Résultat financier :	3.674 €	7.980 €
* Résultat exceptionnel :	/	/
* Résultat net :	617.028 €	688 €

Au cours de l'année 2011, la société entend continuer la construction du parc et sa commercialisation.

SCI F. ATLAND RETAIL

Cette filiale a été créée en 2007 et a pour objectif de porter des actifs commerciaux. Elle est actuellement sans activité et son résultat au titre de 2010 est nul.

FONCIERE ATLAND VEOLAND V

Cette filiale a été créée au cours du 2nd semestre 2010 et porte un immeuble d'activité situé à Tours acquis en crédit bail, issu de l'externalisation de la phase II VEOLIA Transport. Le premier exercice social de la société se termine le 31 décembre 2010.

Au cours de l'exercice 2010, les résultats de l'activité de la SAS FONCIERE ATLAND VEOLAND V sont les suivants :

	<u>31/12/2010</u>
* Chiffre d'affaires :	859 €
* Résultat d'exploitation :	(95.531) €
* Résultat financier :	(366) €
* Résultat exceptionnel :	/
* Résultat net :	(95.897) €

Au cours de l'année 2011, cette société est amenée à porter 2 nouveaux actifs financés en crédit bail.

VII. DISTRIBUTION - RESOLUTIONS

VII.1 Affectation du résultat

L'exercice écoulé fait apparaître un bénéfice net de 533.840,48 € pour laquelle nous vous proposons l'affectation au compte du report à nouveau qui s'élève ainsi :

Bénéfice net de l'exercice	533.840,48 €
Dotation à la réserve légale	-
<hr/>	
Solde	533.840,48 €
Report à nouveau antérieur	(5.573.034,06) €
<hr/>	
Bénéfice distribuable de l'exercice	-
Dividendes	-
<hr/>	
Solde à reporter à nouveau	(5.039.193,58) €

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois exercices précédents.

Nous vous informons enfin de ce qu'aucune charge ou dépense visée à l'article 39-4 du code général des impôts n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

VII.2 Résolutions soumises à l'assemblée générale mixte des actionnaires

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société a pour objet l'approbation des résolutions dont l'objet est précisé ci-après.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux que nous soumettons à votre examen, qui se soldent par un bénéfice net de 533.840,48 €, que nous vous proposons d'affecter au poste de report à nouveau débiteur qui sera ainsi ramené de (5.573.034,06) € à (5.039.193,58) €.

Nous soumettons ensuite à votre approbation les comptes consolidés qui font apparaître un bénéfice net de 1.166.079 €.

Les Commissaires aux comptes vous présenteront leur rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice et qui sont soumises à votre approbation.

Nous vous demandons de bien vouloir fixer à 27.000 € le montant des jetons de présence alloué au Conseil d'Administration pour l'exercice 2011.

Nous vous demandons également votre autorisation afin que le Conseil d'Administration puisse procéder à l'achat par la Société de ses propres actions, dans la limite de 5% du capital social et pour un montant total consacré à ces acquisitions qui ne pourra pas dépasser un million quatre cent soixante sept mille cinq cents euros (1.467.500 €) avec un prix maximum d'achat par actions qui ne pourra excéder cent euros (100 €).

Cette autorisation annulerait et remplacerait, aux conditions identiques, l'autorisation antérieurement consentie sous la neuvième résolution de l'assemblée générale du 19 mai 2010.

Nous vous demanderons également de bien vouloir vous prononcer à titre extraordinaire sur les décisions suivantes :

1. Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société ou d'entités liées

Nous vous soumettons une proposition d'autorisation au conseil d'administration pour attribuer des actions gratuites, dans la limite de 4% du capital de la Société, cette limite étant appréciée au jour où les actions sont attribuées, étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 20 % du nombre total d'actions attribuées. Cette autorisation vient renouveler la précédente autorisation décidée lors de l'assemblée générale du 3 juin 2008 et arrivant à expiration le 2 août 2011.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans, les bénéficiaires devant alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive. Néanmoins l'attribution sera définitive par anticipation en cas de décès ou d'invalidité d'un bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale. La durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires serait de 2 ans à compter de leur attribution définitive.

Il est proposé de fixer à trente huit (38) mois la durée de validité de cette autorisation à compter de son adoption par l'assemblée générale la durée de validité de la présente autorisation, étant précisé que si l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

2. Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes

Nous vous soumettons également une proposition de délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital pour un montant maximal de 25.000.000 € avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des catégories de personnes suivantes :

- les sociétés de gestion agissant pour le compte de fonds communs de placement investissant dans le capital de sociétés de taille moyenne, cotée ou non sur un marché réglementé, (ii) les holdings d'investissement investissant dans le capital de sociétés de taille moyenne, cotée ou non sur un marché réglementé et (iii) les fonds d'investissement type Private Equity Funds ou Hedge Funds étant précisé que les personnes ci-dessus doivent être des investisseurs qualifiés au sens des articles D. 411-1 et D. 411-2 du Code Monétaire et Financier et que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 I. alinéa 2 du Code de commerce, l'assemblée générale délègue dans ce cadre au conseil d'administration la compétence d'arrêter la liste des bénéficiaires au sein desdites catégories et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.

Le prix des actions ordinaires de la Société émises ou auxquelles sont susceptibles de donner droit les valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation devra être au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Cette délégation serait consentie pour une durée de dix-huit mois et remplacerait la délégation consentie par la dix-septième résolution de l'assemblée du 19 mai 2010.

3. Fixation d'un plafond général des délégations de compétence

Nous vous proposons de fixer le plafond général des délégations de compétence données au conseil d'administration.

Ce plafond s'appliquerait aussi bien aux augmentations de capital qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence éventuellement consenties par la présente assemblée et celles décidées par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2010. Il s'appliquerait aussi aux augmentations de capital qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence éventuellement consenties par votre assemblée pendant la durée de validité de cette délégation et qui seraient de même nature. Le plafond global des délégations de compétence est fixé comme suit :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 50.000.000 €, étant précisé qu'à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital;
- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ne pourra excéder 70.000.000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair.

4. Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers

Est soumise à votre approbation une résolution visant à permettre à votre Conseil d'Administration d'offrir aux salariés du groupe la possibilité de souscrire à des actions ou à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Cette résolution est exigée par l'article L. 225-129-6 du Code de commerce qui requiert que l'Assemblée Générale des actionnaires se prononce sur un projet de résolution permettant la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dès lors que l'ordre du jour de cette Assemblée comprend l'adoption de résolutions aux termes desquelles est décidée une augmentation de capital par apport en numéraire, sauf si l'augmentation de capital résulte d'une émission au préalable de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation serait égal à 3 % du nombre d'actions composant le capital social à ce jour, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour

protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires émises en vertu de la présente résolution.

Le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital nouvelles serait déterminé dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code du travail et serait au moins égal à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, et ne pourrait être supérieur à cette moyenne.

Conformément à la loi, cette délégation entraînerait renonciation expresse, par les actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription aux titres à émettre au profit des salariés bénéficiaires de l'augmentation de capital.

Conformément à la loi, votre conseil d'administration aurait tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre cette délégation, notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, arrêter la liste des sociétés dont les bénéficiaires pourraient souscrire aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution serait valable pendant une durée de vingt-six mois.

Votre conseil d'administration vous recommande de voter contre cette résolution qui n'est proposée que par application de la loi.

VIII. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET L'ACTION

VIII.1 Informations sur le capital

Le capital de la Société, composé de 293.501 actions d'une valeur nominale de 55 €, s'élève à 16.142.555 € à la clôture de l'exercice.

VIII.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

Nous vous rappelons la composition de l'actionariat de notre Société au 31 décembre 2010 :

ACTIONNAIRES	ACTIONS	% CAPITAL	DV	% DV
ATLAND SAS	142 116	48,42%	223 732	45,93%
SIPARI	57 600	19,63%	115 200	23,65%
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	28 400	9,68%	56 800	11,66%
Autres	62 135	21,17%	91 425	18,77%
Autodétention porteur (sans DV)	3 250	1,11%		
	293 501	100,00%	487 157	100,00%

▪ Droits de vote double

Au 31 décembre 2010, le nombre total d'actions ayant droit de vote double s'élève à 196.906 actions.

Le nombre d'actionnaires déclarés au nominatif s'élève à 28 personnes physiques ou morales dont 24 ayant le droit de vote double.

▪ Déclarations AMF sur les franchissements de seuils au regard du Concert ATLAND / G. ROCCHIETTA / L. VEDIE de LA HESLIERE

1 - Par courrier à l'AMF en date du 19 octobre 2007, complété par un courrier du 24 octobre 2007, la société par actions simplifiée Atland (10 avenue George V, 75008 Paris) et ses associés (1), ont déclaré de concert à titre de régularisation, avoir constaté le franchissement à la baisse, le 19 décembre 2006, des seuils de 90% et de 2/3 du capital et des droits de vote de la société FONCIERE ATLAND, et détenir de concert à cette date 161 499 actions FONCIERE ATLAND représentant autant de droits de vote, soit 57,85% du capital représentant 57,83% des droits de vote de cette société (2), répartis alors de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Atland SAS	142 113	50,91	142 113	50,89
M. Rocchietta	11 534	4,13	11 534	4,13
M. Védie	7 852	2,81	7 852	2,81
Total concert	161 499	57,85	161 499	57,83

Ce franchissement de seuil résulte de l'exercice par les actionnaires de 106.225 BSA « A » entraînant la souscription de 169.960 actions nouvelles et de l'exercice de 82 BSA « B » entraînant la souscription de 41 actions nouvelles.

(1) M. Georges Rocchietta et M. Lionel Védie de la Heslière

(2) Sur la base d'un capital composé de 279 147 actions représentant 279 278 droits de vote.

Le 19 décembre 2006, le capital social a par ailleurs été augmenté par incorporation des réserves, report à nouveau et prime d'émission, faisant ainsi passer la valeur nominale des actions de 8 € à 55 €.

Au 19 décembre 2006, le capital social s'élevait ainsi, du fait de cette double augmentation de capital, à 15.353.085 € divisé en 279.147 actions de 55 € de valeur nominale.

2 - Par courrier à l'AMF en date du 19 octobre 2007, complété par un courrier du 24 octobre 2007, la société par actions simplifiée ATLAND SAS, a déclaré à titre de régularisation, avoir constaté, le 30 mars 2007, le franchissement individuel en baisse du seuil de 50% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE ATLAND, et détenir à cette date 142 113 actions FONCIERE ATLAND représentant autant de droits de vote, soit 48,57% du capital représentant 48,55% des droits de vote de cette société (3), répartis alors de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Atland SAS	142 113	48,57	142 113	48,55
M. Rocchietta	11 534	3,94	11 534	3,94
M. Védie	8 100	2,77	8 100	2,77
Total concert	161 747	55,28	161 747	55,26

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société FONCIERE ATLAND par l'exercice de 26.888 BSA « B » entraînant ainsi la souscription de 13.444 actions nouvelles.

Au 30 mars 2007, le capital social s'élevait ainsi, du fait de cette double augmentation de capital, à 16.092.505 € divisé en 292.591 actions de 55 € de valeur nominale.

3 - Par courrier à l'AMF en date du 19 octobre 2007, complété par un courrier du 24 octobre 2007, la société par actions simplifiée Atland, a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 11 octobre 2007, le seuil de 50% des droits de vote de la société FONCIERE ATLAND, et détenir 142.117 actions FONCIERE ATLAND représentant 171.814 droits de vote soit 48,56% du capital représentant 53,28% des droits de vote de cette société (4), répartis alors de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Atland SAS	142 117	48,56	171 814	53,28
M. Rocchietta	11 534	3,94	11 534	3,58
M. Védie	8 100	2,77	8 100	2,51
Total concert	161 751	55,27	191 448	59,37

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition, pour partie des actions détenues par ATLAND SAS, de droits de vote double en date du 11 octobre 2007.

(3) Sur la base d'un capital composé de 292 591 actions représentant 292 722 droits de vote.

(4) Sur la base d'un capital composé de 292 665 actions représentant 322 467 droits de vote.

Par ailleurs, depuis le 31 mars 2007, 148 BSA « B » ont été exercés entraînant ainsi la souscription de 74 actions nouvelles.

En conséquence, au 24 octobre 2007, le capital était de 16.096.575 € divisé en 292.665 actions de 55 € de valeur nominale.

4 – Au 31 décembre 2010, la situation du concert au regard de l'AMF était la suivante, à savoir :

Situation du concert au regard de l'AMF au 31 décembre 2010

Membres du concert
 ATLAND SAS
 M Georges ROCCHIETTA
 M Lionel VEDIE DE LA HESLIERE
 XEOS

Membres du Concert	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
ATLAND SAS	142 116	48,42%	223 732	45,62%
M Georges ROCCHIETTA	11 534	3,93%	23 068	4,70%
M Lionel VEDIE DE LA HESLIERE	2 002	0,68%	4 004	0,82%
XEOS SA	6 098	2,08%	6 098	1,24%
TOTAL CONCERT	161 750	55,11%	256 902	52,39%

La société XEOS est une société contrôlée par M. Lionel VEDIE de LA HESLIERE.

- **Détention de l'actionariat de Foncière Atland par les membres du Conseil d'Administration**

Situation des Administrateurs au 31 décembre 2010

Administrateurs	ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE	ORA	% ORA
M Georges ROCCHIETTA	11 534	3,93%	23 068	4,70%		0,00%
M Jacques LARRETTE	9	0,00%	18	0,00%		0,00%
M Jean-Louis CHARRON	3 280	1,12%	6 560	1,34%		0,00%
ATLAND SAS	142 116	48,42%	223 732	45,62%	66 756	38,53%
SIPARI	57 600	19,63%	115 200	23,49%	34 560	19,94%
M Hervé LORTHIOIS	1	0,00%	1	0,00%		0,00%
	214 540	73,10%	368 579	75,16%	101 316	58,47%

VIII.1.2 Evolution du capital au cours de l'exercice 2010

- **Augmentations du capital social**

Le Conseil d'Administration du 9 mars 2010 a constaté l'augmentation du capital social de Foncière Atland porté à 16.142.555 €, divisé en 293.501 actions de 55 € de valeur nominale. Cette augmentation de capital correspond à la constatation de l'attribution définitive de 455 actions gratuites au profit de Messieurs Édouard LACOSTE, Jonathan AZOULAY et Cédric CHALRET DU RIEU. Cette augmentation du capital social de 25.025 € s'est réalisée par la création de 455 actions de 55 € et par prélèvement de la somme de 25.025 € sur le poste prime d'émission qui a ainsi été ramené de 252.977 € à 227.952 €.

- **Participation des salariés au capital social**

Il n'y a pas de participation des salariés au capital social dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

VIII.1.3 Montant du capital autorisé non émis et tableau récapitulatif

Les délégations de compétence accordées par l'assemblée générale des actionnaires de votre Société pour augmenter le capital social ou émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé Capital	Montant autorisé Titres de créances
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	19-mai-10	18-juil-12	25.000.000 €	35.000.000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	19-mai-10	18-juil-12	25.000.000 €	35.000.000 €
Autorisation à consentir au conseil d'administration en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10 % du capital de la Société	19-mai-10	18-juil-12	10% de l'émission initiale	10% de l'émission initiale
Autorisation d'attribuer des actions gratuites	03-juin-08	02-août-11	4 % du nombre d'actions	/
Autorisation d'incorporation de réserves ou primes	19-mai-10	18-juil-12	3.000.000 €	/
Autorisation d'augmentation de capital par apports en nature de titres	19-mai-10	18-juil-12	10 % du capital à imputer sur augmentation sans DPS	/
Autorisation d'augmentation de capital en cas d'OPE	19-mai-10	18-juil-12	25.000.000 € à imputer sur augmentation sans DPS	/
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes	19-mai-10	18-nov-11	25.000.000 € à imputer sur augmentation sans DPS	35.000.000 € à imputer sur augmentation sans DPS
Plafond général des délégations de compétence	19-mai-10	/	50.000.000 €	70.000.000 €

Les présentes délégations n'ont pas été mises en œuvre au cours de l'année 2010 hormis l'augmentation de capital social mentionnée à l'article VIII.1.5 ci-après et décidée par le Conseil d'Administration du 9 mars 2010 en conséquence de la constatation de l'acquisition d'actions gratuites par divers salariés du groupe, de 25.025 € par création de 455 actions de 55 € et par prélèvement de la somme de 25.025 € sur le poste prime d'émission qui a ainsi été ramené de 252.977 € à 227.952 €.

VIII.1.4 Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 22 février 2006 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une période de 38 mois, à attribuer aux salariés et aux dirigeants des options de souscription et/ou d'achat d'actions portant sur un nombre maximal de 5% des actions de la Société.

Aucune option n'a été consentie à ce jour.

Cette autorisation demeurait valable jusqu'en avril 2009, n'a pas été renouvelée lors de l'assemblée générale mixte du 19 mai 2010. Il n'est pas non plus proposé de renouvellement à la prochaine assemblée.

VIII.1.5 Attributions gratuites d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, nous vous rappelons qu'en vertu de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte à caractère Ordinaire et Extraordinaire du 22 février 2006 à laquelle est venue se substituer la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte à caractère Ordinaire et Extraordinaire du 3 juin 2008, le Conseil d'Administration est autorisé à attribuer gratuitement, en une ou plusieurs fois, aux salariés et dirigeants, des actions de la Société, dans la limite de 4 % du nombre total d'actions composant le capital.

Attributions au cours de l'exercice 2010

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration a procédé aux attributions d'actions gratuites suivantes :

- **Lors de la séance du Conseil d'Administration du 9 mars 2010 :**

- à concurrence de 400 actions à M. Édouard LACOSTE auxquelles s'ajoutent 1000 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'une capacité distributive au 31 décembre 2011.
- à concurrence de 250 actions à M. Jonathan AZOULAY auxquelles s'ajoutent 750 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'une capacité distributive au 31 décembre 2011.
- à concurrence de 310 actions à Monsieur Vincent LAMOTTE auxquelles s'ajoutent 1000 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'une capacité distributive au 31 décembre 2011.
- à concurrence de 250 actions à Monsieur Christian VALLAUD auxquelles s'ajoutent 750 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'une capacité distributive au 31 décembre 2011.
- à concurrence de 150 actions à Monsieur Cédric CHALRET du RIEU auxquelles s'ajoutent 400 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'une capacité distributive au 31 décembre 2011.

A la clôture des cours du 9 mars 2010, la valeur du titre FONCIERE ATLAND s'élevait à 57,97 €/action.

Attributions au cours de l'exercice 2009

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Conseil d'Administration a procédé aux attributions d'actions gratuites suivantes :

• **Lors de la séance du Conseil d'Administration du 18 mars 2009 :**

- à concurrence de 400 actions à M. Édouard LACOSTE auxquelles s'ajoutent 400 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à une augmentation de l'ANR de plus de 22 % entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2010.
- à concurrence de 200 actions à M. Jonathan AZOULAY auxquelles s'ajoutent 200 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à une augmentation de l'ANR de plus de 22 % entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2010.
- à concurrence de 400 actions à Monsieur Marc DEPARDIEU
- à concurrence de 150 actions à Monsieur Christian VALLAUD
- à concurrence de 100 actions à Monsieur Cédric CHALRET du RIEU

A la clôture des cours du 18 mars 2009, la valeur du titre FONCIERE ATLAND s'élevait à 62,99 €/action.

• **Lors de la séance du Conseil d'Administration du 10 novembre 2009 :**

- à concurrence de 310 actions à Monsieur Vincent Lamotte.

A la clôture des cours du 10 novembre 2009, la valeur du titre FONCIERE ATLAND s'élevait à 64,99 €/action.

Constatation de l'acquisition d'actions (attribuées en 2007) aux cours de l'exercice 2010

Il est rappelé que le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 12 décembre 2007 et sur délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte à caractère Ordinaire et Extraordinaire du 22 février 2006, de procéder à l'attribution immédiate de 737 actions et de 370 actions conditionnées :

- à concurrence de 300 actions à M. Edouard LACOSTE auxquelles s'ajoutent 300 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à une augmentation de l'ANR de plus de 22 % entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2009.
- à concurrence de 70 actions à M. Jonathan AZOULAY auxquelles s'ajoutent 70 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à une augmentation de l'ANR de plus de 22 % entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2009.
- à concurrence de 282 actions à Monsieur Marc DEPARDIEU
- à concurrence de 85 actions à Monsieur Cédric CHALRET du RIEU

A la clôture des cours du 12 décembre 2007, la valeur du titre FONCIERE ATLAND s'élevait à 69,00 €/action.

Lors de sa séance du 9 mars 2010 le Conseil d'Administration a constaté l'acquisition définitive de 300 actions de 55 € à Monsieur Édouard LACOSTE, de 70 actions à Monsieur Jonathan AZOULAY et de 85 actions à Monsieur Cédric CHALRET DU RIEU ces dernières leur ayant été attribuées lors de la réunion du Conseil du 12 décembre 2007 sur délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte à caractère Ordinaire et Extraordinaire du 22 février 2006.

Les actions conditionnées à une augmentation de l'ANR de plus de 22 % ne sont pas attribuées et la caducité de leur acquisition a été constatée par ledit Conseil, cet objectif n'ayant pas été atteint.

En conséquence, le Conseil du 9 mars 2010 a décidé d'augmenter le capital social de 25.025 € par création de 455 actions de 55 € et par prélèvement de la somme de 25.025 € sur le poste prime d'émission qui a ainsi été ramené de 252.977 € à 227.952 €.

Par ailleurs, à la suite du départ de la société de Monsieur Marc DEPARDIEU, le Conseil a constaté la caducité des actions qui avaient été attribuées à ce dernier le 12 décembre 2007 et le 18 mars 2009, du fait du non respect des conditions d'attribution définitive.

Enfin, à la suite du départ de la société de Monsieur Edouard LACOSTE, le Conseil a constaté la caducité des actions qui avaient été attribuées à ce dernier le 18 mars 2009 et le 9 mars 2010, du fait du non respect des conditions d'attribution définitive.

L'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2008 au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société ou d'entités liées a été adoptée pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 2 août 2011. De ce fait, il est proposé une résolution spécifique aux fins de renouvellement de cette autorisation lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2011.

Attributions au cours de l'exercice 2011

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 4 mars 2011, il a été procédé à l'attribution suivante :

- à concurrence de 340 actions à Mme Emmanuelle MICHEAU auxquelles s'ajoutent 750 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'un résultat net consolidé cumulé et au global de 5 M€ pour les deux exercices 2011 et 2012.
- à concurrence de 280 actions à M. Jonathan AZOULAY auxquelles s'ajoutent 750 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'un résultat net consolidé cumulé et au global de 5 M€ pour les deux exercices 2011 et 2012.
- à concurrence de 340 actions à Monsieur Vincent LAMOTTE auxquelles s'ajoutent 1.000 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'un résultat net consolidé cumulé et au global de 5 M€ pour les deux exercices 2011 et 2012.
- à concurrence de 250 actions à Monsieur Christian VALLAUD auxquelles s'ajoutent 750 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'un résultat net consolidé cumulé et au global de 5 M€ pour les deux exercices 2011 et 2012.
- à concurrence de 180 actions à Monsieur Cédric CHALRET du RIEU auxquelles s'ajoutent 400 actions supplémentaires dont l'attribution définitive sera conditionnée à l'atteinte d'un résultat net consolidé cumulé et au global de 5 M€ pour les deux exercices 2011 et 2012.

A la date du 4 mars 2011, la valeur des actions s'élevait à 59,99 €.

L'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2008 au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société ou d'entités liées a été adoptée pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 2 août 2011. De ce fait, il est proposé une résolution spécifique sur ce point lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2011 comme cela a été mentionné au VII.2.1 ci-avant.

VIII.1.6 Titres donnant accès au capital

Obligations Remboursables en Actions (ORA)

Votre Société a émis, avec maintien du droit préférentiel de souscription, des obligations remboursables en actions dans les conditions et modalités prévues par la Note d'Opération publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 24 octobre 2007 et ayant reçu le visa AMF N° 07-367 en date du 19 octobre 2007.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 2 octobre 2007 a autorisé l'émission - entre le 26 octobre 2007 et le 23 novembre 2007 – avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 175.599 obligations remboursables en actions de 65 euros de valeur nominale.

A l'issue de la période de souscription à titre irréductible et réductible des ORA, arrêtée le 30 novembre 2007 par CM-CIC Securities en sa qualité de centralisateur de l'opération, il a été constaté que :

Nombre de DPS présentés : 260.915 (232.915 DPS pour compte des 4 actionnaires principaux détenant leurs titres en nominatif pur et 28.000 DPS présentés par les établissements financiers de la place).

Il n'y a pas eu de souscription à titre réductible.

Nombre d'ORA émises : 156.549

Montant souscrit : 10.175.685,00 €

Nombre d'ORA non souscrites : 19.050 ORA pour un montant de 1.238.250,00 €

Sur délégation octroyée par le Conseil d'Administration en date du 2 octobre 2007, le Président a décidé, le 30 novembre 2007, de répartir partiellement les ORA non souscrites au profit de personnes qui lui en ont fait la demande avant la période de clôture de l'opération. 16.730 ORA supplémentaires ont ainsi été souscrites.

En conséquence, après répartition des ORA non souscrites à titre irréductible et réductible, seules 2.320 ORA n'ont pas été souscrites. Le Président a décidé, en conséquence, de limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions recueillies.

En conséquence, le Conseil d'Administration du 12 décembre 2007 a constaté que 173.279 ORA ont été souscrites pour un montant de 11.263.135 € et que la souscription a ainsi été suivie à 98,69 %.

Pour mémoire, nous vous rappelons les caractéristiques principales des ORA émises. Nous vous invitons à vous référer à la Note d'Opération précitée pour plus de détails.

- **Date d'émission**

Les ORA portent jouissance depuis leur date d'émission, soit le 7 décembre 2007.

- **Valeur nominale**

65 € par ORA

- **Prix d'émission des ORA, intérêt (taux et date de paiement)**

Les ORA ont été émises au prix de 65 €.

Intérêt : taux fixe de 5,75 %

Paiement des intérêts : semestriels les 1er janvier et 1er juillet de chaque année et pour la première fois le 1er juillet 2008

- **Durée de l'emprunt et date d'échéance**

Durée de l'emprunt : 4 ans et 25 jours

Date d'échéance : 1er janvier 2012 inclus

- **Amortissement – Remboursement**

Amortissement normal

Les ORA seront amorties en totalité le 1er janvier 2012 par la remise d'une action nouvelle FONCIERE ATLAND de 55 € pour une ORA de 65 € de valeur nominale. Il n'y aura pas de remboursement en espèces.

Amortissement au gré de l'émetteur

Il n'y aura pas d'amortissement anticipé au gré de l'émetteur.

Amortissement anticipé au gré des titulaires d'ORA

Il n'y aura pas d'amortissement anticipé au gré des titulaires d'ORA.

- **Nombre d'actions nouvelles à émettre**

Base de parité de remboursement : 1 action nouvelle pour 1 ORA.

Au 31 décembre 2010, les ORA sont détenues de la manière suivante par leurs principaux porteurs :

<u>ORA EN CIRCULATION</u>		<u>173 279</u>
PROPRIETAIRES	ORA	% CAPITAL
ATLAND SAS	66 756	38,53%
FINATLAS	33 898	19,56%
SIPARI	34 560	19,94%
TIKEHAU CAPITAL PARTNERS	17 040	9,83%
Autres	21 025	12,13%
	173 279	100,00%

VIII.1.7 Opérations de la Société sur ses propres actions et programme de rachat

La Société a signé un contrat de liquidité en conformité avec la réglementation en vigueur, et notamment avec les dispositions du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 et la décision AMF du 22 mars 2005 concernant l'acceptation des contrats de liquidité en tant que pratique de marché complémentaire admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2009 avait autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à acquérir un nombre d'actions de la société représentant un montant maximum de 5 % du capital de la Société ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital et a autorisé le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions.

En conséquence de l'expiration à venir de cette autorisation, l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2010 a renouvelé cette dernière, dans la limite de 5 % du capital de la Société ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital et a autorisé le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Le programme de rachat a été mis en œuvre aux conditions évoquées ci-dessous, pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2010. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie et mise en œuvre sous la onzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2009.

Le descriptif du programme de rachat et le descriptif modifié ont été publiés dans les conditions requises.

Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat d'actions

- **Titres concernés**

Actions ordinaires cotées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C).

- **Part maximale de capital**

Le nombre d'actions que la Société aura la faculté d'acquérir au cours du programme de rachat d'actions est limité à 5 % des actions composant le capital de la Société à la date du 19 mai 2010, soit un nombre maximum de 14.675 actions.

- **Prix d'achat unitaire maximum autorisé**

100 €

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

- **Montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions**

1.467.500 €

- **Objectifs du programme de rachat (par ordre de priorité)**

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur,
- l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à la neuvième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2010.

- **Durée du programme proposé**

Le programme de rachat d'actions a été autorisé pour une durée de dix huit mois à compter du jour de l'assemblée générale ordinaire ayant délivré ladite autorisation, soit jusqu'au 19 novembre 2011.

- **Pouvoirs conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation**

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2010 a conféré au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la Loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010

- **Contrat de liquidité**

Au titre du contrat de liquidité, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité au 31 décembre 2010 :

- 3.250 titres

Il a en effet été procédé, sur la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, à l'achat de 1.260 achats de titres et à la vente de 288 titres. Au 31 décembre 2010, le volume d'actions propres s'élevait à 3.250 titres, soit 0,01 % du capital de la Société. Pour mémoire, la Société détenait 2.278 actions propres au 31 décembre 2009.

1.260 actions ont été achetées au cours moyen de 59,53 € et 288 actions ont été vendues au cours moyen de 59,81 €. Ces opérations concernent exclusivement l'animation boursière sur le titre.

Le coût du contrat de liquidité s'élève à 12.500 € hors taxes.

Le programme de rachat n'a pas été utilisé pour d'autres finalités.

En conséquence, au 31 décembre 2010, l'auto-détention par Foncière Atland de ses propres titres était de 3.250 actions, lesquelles sont privées de droit de vote.

Il est proposé, dans le projet de septième résolution de renouveler, aux conditions décrites dans cette résolution, le programme de rachat d'actions pour une durée de 18 mois, à compter de son adoption par l'assemblée générale.

VIII.1.8 Opérations réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquels ils sont étroitement liés sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice 2010, il n'y a pas eu d'opérations effectuées par les dirigeants ainsi que par les personnes visées à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier auprès de l'AMF en application des dispositions des articles 222-23 et suivants de son règlement général.

VIII.1.9 Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique initiée sur la Société

- **Droits de vote double**

Au titre de l'article 19 des statuts, dans toutes les assemblées, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il représente d'actions, soit comme propriétaire, soit comme mandataire.

En outre, les propriétaires d'actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins jouissent d'un droit de vote double de celui qu'ils posséderaient en vertu du paragraphe précédent, pour les mêmes titres.

- **Franchissement de seuils statutaires**

L'article 8 des statuts de la Société comporte une clause de déclaration de franchissement de seuil statutaire à partir du seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote de la société et de tout multiple de ce seuil.

L'article 8 est reproduit ci-dessous :

« Les actions sont nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

Les actions libérées intégralement sont nominatives ou au porteur, au gré de l'Actionnaire.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions du Code de Commerce et les règlements en vigueur.

La société peut demander, à tout moment, selon la procédure fixée par la loi, l'identité des Actionnaires détenteurs d'actions au porteur et le nombre de titres qu'ils détiennent ainsi que de tout porteur de titres conférant à terme le droit de vote dans les Assemblées Générales.

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes morales qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, un nombre d'actions représentant une proportion du capital social ou des droits de vote, égale ou supérieure à 2,5 %, ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclarations prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit informer la Société du nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés, par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de cinq jours de bourse à compter le franchissement de seuil.

L'obligation d'informer la Société s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droits de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés à l'alinéa précédent du présent article.

Les sanctions prévues par la loi en cas d'observation de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux s'appliquent également en cas de non déclaration du franchissement des seuils prévus par les présents

statuts, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital ou des droits de vote de la Société. »

VIII.2 Information concernant l'action Foncière Atland

Compte tenu de la stabilité de l'actionnariat et corrélativement de la liquidité relative du titre, le cours de l'action Foncière Atland n'a pas subi la forte volatilité des marchés en 2010.

1.730 titres ont été échangés durant l'année 2010. Les transactions ont oscillé entre 55,00 € et 64,96 €. Le cours moyen des échanges a été de 59,67 €.

2010		ATLAND		Source : Bloomberg	
Volume	+Haut	+Bas	Capitaux Echangés	Cours Moyen	
1730	64,96	55,00	103 227,38 €	59,67	

Ces chiffres concernent toutes les cotations dans le carnet central, ils ne comprennent pas d'éventuelles opérations hors bourse ou de gré à gré. (Source Bloomberg).

IX. ADMINISTRATEURS ET DIRECTION GENERALE

IX.1 Administrateurs, direction générale et comités du Conseil d'Administration

IX.1.1 Administrateurs et direction générale

- **Composition du Conseil d'Administration**

Au 31 décembre 2010, la composition de votre Conseil était la suivante :

- Monsieur Georges ROCCHIETTA, président-directeur général
né le 24 juin 1964 à Nice (06)
de nationalité française
demeurant à PARIS (7^{ème}) 53, avenue de Breteuil
Date de première nomination : 22 février 2006
Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2012 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Monsieur Jacques LARRETTE, administrateur indépendant
né le 22 novembre 1943 à Boulogne Billancourt (92)
de nationalité française
demeurant à PARIS (75007) 50, rue de Bourgogne
Date de première nomination : 11 janvier 2006
Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2012 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- La société ATLAND, administrateur
représentée par Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE
né le 19 août 1953 à Rouen (76) de nationalité française
demeurant Zoute 843 - résidence Lekkerbek - 8300 KNOCKE – BELGIQUE
Date de première nomination : 11 janvier 2006
Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2012 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Monsieur Jean-Louis CHARON, administrateur indépendant
né le 13 octobre 1957 à Moulins (03)
de nationalité française
demeurant à PARIS (6^{ème}) 135 boulevard Saint Germain
Date de première nomination : 11 janvier 2006
Date de début du mandat en cours : 12 juin 2009
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2012 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- La société SIPARI, administrateur
représentée par Monsieur Pierre ADIER
né le 9 septembre 1965 à Saint Rémy (71)
de nationalité française
demeurant à PARIS (19^{ème}) 3, villa des Buttes Chaumont
Date de première nomination : 07 février 2007

Date de début du mandat en cours : 19 mai 2010

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2013 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

- Monsieur Hervé LORTHIOIS, administrateur indépendant
né le 14 juin 1949 à Tourcoing (59)
de nationalité française
demeurant à SAINT WITZ (95470) 7, rue des Prés Frais
Date de première nomination : 27 juillet 2007
Date de début du mandat en cours : 19 mai 2010
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée Générale à tenir en 2013 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Conformément aux statuts, chaque administrateur de la Société doit détenir au minimum une action.

Au cours de l'exercice 2010, la composition du Conseil n'a pas été modifiée.

- **Président Directeur Général**

Le Conseil d'Administration réuni le 12 juin 2009, à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale a décidé de renouveler Monsieur Georges ROCCHIETTA dans ses fonctions de Président et de Directeur Général pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration a opté à l'unanimité, conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, pour une concentration des pouvoirs, Monsieur Georges ROCCHIETTA occupant ainsi les fonctions de Président - Directeur Général.

Il est précisé que le Président – Directeur Général n'est titulaire d'aucun contrat de travail au sein de la Société.

Il est par ailleurs indiqué que les fonctions de Président – Directeur Général ne connaissent pas de limitations autres que celles dictées par la Loi et l'intérêt de la Société.

IX.1.2 Comités du Conseil

- **Comité des investissements**

Attributions

Le Comité est chargé de fournir au Conseil un avis motivé sur tout projet d'investissement immobilier d'un montant supérieur à 1.500.000 euros.

De manière générale, le Comité pourra se saisir de toute question significative en matière d'investissements et de stratégie de développement de la Société et formuler tous avis ou recommandations au Conseil dans les domaines ci-dessus.

Organisation

Le Comité est composé de trois administrateurs dont obligatoirement un administrateur indépendant.

Les membres du Comité sont nommés pour toute la durée de leur mandat d'administrateur par le Conseil d'Administration qui désigne parmi eux un Président pour la durée de ses fonctions de membre du Comité.

A la date des présentes, le Comité des investissements est composé de Monsieur Georges ROCCHIETTA (Président du Comité), Monsieur Jacques LARRETICHE (administrateur indépendant) et de la société ATLAND représentée par Monsieur Lionel VEDIE de LA HESLIERE.

Le Comité a modifié, lors de sa séance du 16 décembre 2008, son règlement intérieur. Ce nouveau règlement qui a pour objet de préciser les règles relatives à sa composition, à ses attributions et à son fonctionnement a également été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2008.

Fonctionnement

Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, préalablement à l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'Administration.

Le Comité dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaire pour mener à bien sa mission. En particulier, il pourra entendre les collaborateurs du Groupe et tout conseil qu'il jugerait utile de consulter.

Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que deux membres sur trois au moins y participent et au moins l'administrateur indépendant.

L'ordre du jour du Comité est arrêté par le Président du Comité.

Les membres du Comité et les participants aux réunions sont astreints au secret professionnel.

Les travaux du Comité sont rapportés au Conseil d'Administration par son Président, qui établit par ailleurs un compte rendu écrit.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans sa compétence. Il peut demander des études complémentaires si nécessaire.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité s'est réuni six fois (contre deux fois durant l'année 2009). Le taux de présence à ces réunions a été de 100 % (100 % également en 2009).

Rémunération de ses membres

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration et prélevée sur les jetons de présence. Seul Monsieur Jacques LARRECTCHE reçoit une rémunération au titre de ce comité.

Pour l'année 2010, Monsieur Jacques LARRECTCHE a reçu des jetons pour une valeur de 10.000 € au regard de sa participation aux travaux de ce Comité.

- **Comité des comptes et de l'audit**

Attributions

- examiner les comptes soumis au Conseil d'Administration, notamment les évaluations et choix comptables retenus et leur caractère approprié aux situations que ces comptes retracent ;
- améliorer la qualité du contrôle interne ;
- s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes appartenant à des réseaux qui assurent à la fois des fonctions d'audit et de conseil ;
- confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes et à l'expiration du mandat, organiser des appels d'offres éventuels et présélectionner des Commissaires aux comptes dont la nomination sera proposée aux actionnaires.

Organisation

Le Comité doit être composé de deux administrateurs non dirigeants dont au moins un administrateur indépendant.

Les membres sont nommés pour toute la durée de leur mandat d'administrateur par le Conseil d'Administration qui désigne parmi eux un Président pour la durée de ses fonctions de membre du Comité.

Au 31 décembre 2010, le Comité des comptes et de l'audit est composé de Monsieur Hervé LORTHIOIS (Président du Comité et administrateur indépendant) et de la société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER.

Le Comité s'est doté lors de sa séance du 16 décembre 2008 d'un règlement intérieur précisant les règles relatives à sa composition, à ses attributions et à son fonctionnement, lequel a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2008.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

Fonctionnement

Le Comité se réunit sur convocation de son Président. Chaque réunion donne lieu à un procès-verbal signé par le Président et un membre. Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'Administration.

Le Comité dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut entendre les collaborateurs du Groupe et tout conseil qu'il jugerait utile de consulter.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans sa compétence. Il peut demander des études complémentaires si nécessaire.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'année 2010, les 9 mars 2010 et 31 août 2010. Tous les membres de ce Comité étaient présents lors de ces séances. Les deux réunions ont été tenues dans le

cadre de l'arrêté des comptes annuels 2009 et semestriels 2010. Etaient également présents, les Commissaires aux comptes, la société ADH Expert et pour la Société Foncière Atland, Monsieur Vincent LAMOTTE.

Rémunération de ses membres

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration et prélevée sur les jetons de présence.

Au titre de l'appartenance à ce Comité pour l'année 2010, le Conseil d'Administration a attribué 1.500 € à Monsieur Hervé LORTHIOIS. La société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER n'a pas été rémunérée, étant rappelé que les personnes morales membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de jetons de présence.

- **Comité des Rémunérations**

Attributions

Le Comité des rémunérations a pour mission :

- assister le Conseil d'Administration lors de la détermination de la rémunération des mandataires sociaux, en veillant à sa cohérence avec leurs performances et la stratégie de l'entreprise, dans le respect des recommandations AFEP-MEDEF ;
- donner au Conseil d'Administration un avis sur la politique générale d'attribution des options de souscription et/ou d'achats d'actions, sur les plans d'options établis par la Direction Générale du Groupe et proposer au Conseil les attributions d'options d'achat ou de souscription ;
- proposer au Conseil d'Administration une répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de leur assiduité aux réunions du Conseil et des Comités qui le composent.

Organisation

Le Comité doit être composé de deux administrateurs non dirigeants dont au moins un administrateur indépendant.

Les membres sont nommés pour toute la durée de leur mandat d'administrateur par le Conseil d'Administration qui désigne parmi eux un Président pour la durée de ses fonctions de membre du Comité.

Au 31 décembre 2009, le Comité des rémunérations est composé de Monsieur Hervé LORTHIOIS (Administrateur indépendant) et de la société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER (Président du Comité).

Le Comité s'est doté lors de sa séance du 16 décembre 2008 d'un règlement intérieur précisant les règles relatives à sa composition, à ses attributions et à son fonctionnement, lequel a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 16 décembre 2008.

Ce règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société.

Fonctionnement

Le Comité définit lui-même son mode de fonctionnement. Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, préalablement à la fixation par le Conseil d'Administration

de la rémunération des dirigeants et à la décision du Conseil d'Administration de répartition des jetons de présence.

Le Comité de Rémunération dispose de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission. En particulier, il peut entendre les collaborateurs du Groupe et tout conseil qu'il jugerait utile de consulter.

Les réunions du Comité sont valablement tenues dès lors que ses deux y participent.

L'ordre du jour du Comité est arrêté par le Président du Comité.

Les membres du Comité et les participants aux réunions sont astreints au secret professionnel.

Les travaux du Comité sont rapportés au Conseil d'Administration par son Président, qui établit par ailleurs un compte rendu écrit.

Le Comité reçoit communication des documents significatifs entrant dans sa compétence. Il peut demander des études complémentaires si nécessaire.

Le Comité s'est réuni une fois au cours de l'année 2010, le 9 mars 2010. Tous les membres de ce Comité étaient présents. Etaient également présents, les Commissaires aux comptes et pour la Société Foncière Atland, Monsieur Cédric CHALRET du RIEU et Monsieur Vincent LAMOTTE.

Rémunération de ses membres

La rémunération des membres du Comité est fixée par le Conseil d'Administration et prélevée sur les jetons de présence.

Au titre de l'appartenance à ce Comité pour l'année 2010, le Conseil d'Administration a attribué 500 € à Monsieur Hervé LORTHIOIS.

La société SIPARI représentée par Monsieur Pierre ADIER n'a pas été rémunérée, étant rappelé que les personnes morales membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de jetons de présence.

IX.1.3 Evaluation du Conseil d'Administration

Lors de la séance du 4 mars 2011, le Conseil d'Administration a procédé à sa propre évaluation comprenant un questionnaire à remplir par chacun des membres et émission d'un rapport de synthèse sur cette évaluation destiné aux administrateurs et aux commissaires aux comptes. Ce questionnaire a été rempli par 3 administrateurs sur 6, lesquels jugent favorablement les travaux du Conseil et des ses Comités, la qualité des débats et les informations transmises. Néanmoins, les administrateurs ont fait part de leur souhait d'obtenir la documentation plus en amont des réunions du Conseil et sont demandeurs d'encore plus d'analyses financières et de revues de presse sur le secteur immobilier établis par des tiers pour permettre d'accroître la pertinence des débats sur les problématiques financières.

IX.1.4 Réunions du Conseil d'Administration et des Comités au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois (contre quatre fois en 2009). Le taux de présence à ces réunions a été de 91,7 % (contre 91,2 % en 2009).

9 mars 2010 :

- Rapport du Comité des comptes et de l'audit - Compte-rendu de la réunion du 9 mars 2010 ;
- Rapport du Comité des rémunérations - Compte-rendu de la réunion du 9 mars 2010 ;

- Examen et arrêté des comptes sociaux au 31 décembre 2009 et proposition d'affectation du résultat de l'exercice ;
- Examen et arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2009 ;
- Jetons de présence - proposition de répartition du solde des jetons de présence de l'exercice 2009 - proposition de fixation du montant de jetons de présence pour l'exercice 2010 ;
- Attribution d'actions gratuites ;
- Validation de l'attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2007 et modification corrélative des statuts ;
- Renouvellement du programme de rachat d'actions ;
- Proposition de renouvellement du mandat de deux administrateurs ;
- Proposition d'autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres ;
- Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes ;
- Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou d'une de ses filiales ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou d'une de ses filiales ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Proposition d'autorisation à consentir au Conseil d'Administration, en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'assemblée générale dans la limite de 10 % du capital de la Société ;
- Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la Société en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la Société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société ;
- Proposition de délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes ;
- Proposition de fixation d'un plafond général des délégations de compétence ;
- Proposition de délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du Groupe ;
- Convocation d'une assemblée générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire, fixation de son ordre du jour ;
- Etablissement et arrêté du rapport du Conseil d'Administration et du texte des résolutions à présenter à l'assemblée générale mixte à caractère ordinaire et extraordinaire ;
- Examen et approbation du rapport du président ;

- Etablissement et arrêté des rapports relatifs aux options de souscription et d'achat d'actions et aux attributions gratuites ;
- Etablissement et arrêté du tableau et du rapport relatifs à l'utilisation des délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'Administration par l'assemblée ;
- Conventions visées aux articles L 225-38 et L 225-39 du Code de commerce ;
- Autorisation à conférer au Président Directeur Général de consentir des cautions avals et garanties ;
- Appréciation de la qualité des administrateurs indépendants ;
- Evaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration.

31 août 2010 :

- Rapport du Comité des comptes et de l'audit ;
- Compte-rendu de la réunion du 31 mars 2010 ;
- Examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2010.

IX.2 Rémunération des mandataires sociaux

Aucune rémunération n'a été perçue au titre de l'exercice 2010 par les dirigeants ou les mandataires du Groupe, à l'exception des jetons de présence et de celles indiquées spécifiquement ci-dessous.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par Foncière Atland au profit de ses mandataires sociaux.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribués à chaque mandataire social												
	Georges Rocchietta (4)		Jacques Larretche		Hervé Lorthiois		Jean-Louis Charon		Atland S.A.S. (3)		SIPARI	
	Année 2009	Année 2010	Année 2009	Année 2010	Année 2009	Année 2010	Année 2009	Année 2010	Année 2009	Année 2010	Année 2009	Année 2010
Rémunération fixe	54 000	54 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incentive	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Licence de Marque (1)	32 000	32 000	-	-	-	-	-	-	32 000	32 000	-	-
Cotisation de retraite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations diverses (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	520 259	872 442	-	-
Autres avantages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	13 750	15 000	7 000	7 000	5 000	5 000	-	-	-	-
Rémunérations dues et versées au titre de l'exercice	86 000	86 000	13 750	15 000	7 000	7 000	5 000	5 000	552 259	904 442	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	86 000	86 000	13 750	15 000	7 000	7 000	5 000	5 000	552 259	904 442	-	-

(1) Au titre d'un Contrat de licence de marques entre Foncière Atland et Messieurs Georges ROCCHIETTA et Lionel VEDIE de LA HESLIERE autorisé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 décembre 2006 et renouvelé aux mêmes charges et conditions par le Conseil d'Administration du 4 mars 2011.

Monsieur Georges Rocchietta perçoit aussi sur Atland S.A.S, une redevance de licence de marque pour un montant de 10 000 € par an.

(2) Au titre des conventions réglementées dûment approuvées par le Conseil d'Administration de Foncière Atland en date du 12 décembre 2007 et dont les modalités ont été précisées par celui du 18 mars 2009 et 9 mars 2010, Atland, a perçu les montants suivants pour ses diverses prestations rendues pour l'année 2009 :

- Au titre de la Convention de management : 530.000 €

- Au titre de la Convention d'assistance administrative : 342.442 €

(3) Les redevances de marque ont été versées à Lionel Védie de La Heslière (représentant d'Atland S.A.S.)

(4) La rémunération fixe de Georges Rocchietta est perçue sur la société Atland S.A.S

IX.3 Choix du Code AFEP-MEDEF

Conformément aux dispositions de l'Article L.225-37 du Code de commerce, la société a choisi le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 (le « Code AFEP-MEDEF ») comme code de référence. Une copie du Code AFEP-MEDEF peut être consultée au siège social et une version informatique dudit Code a été mise en ligne par la société sur son site Internet (www.fonciere-atland.fr).

La Société s'inscrit dans une démarche de mise en conformité progressive avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Dans le cadre de cette démarche, le Conseil d'Administration a mis en place en 2008 un Comité des comptes et de l'audit ainsi qu'un Comité des rémunérations et a vérifié la conformité de la Société avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Il subsiste les principaux points de divergence suivants avec le Code AFEP-MEDEF, liés pour l'essentiel à la taille de la Société :

- La Société n'a pas choisi de mécanisme de renouvellement de ses administrateurs par roulement car la durée de leurs mandats est inférieure à 4 ans et que lesdits mandats arrivent à échéance lors d'exercices différents.
- Il n'existe pas de Comité des nominations compte tenu de la taille du Groupe Foncière Atland, lequel n'emploie que cinq salariés.
- Le Comité des comptes et de l'audit est composé pour moitié d'administrateurs indépendants, au lieu de la proportion des deux tiers recommandée par le Code AFEP-MEDEF.
- Le Comité des rémunérations est composé pour moitié d'administrateurs indépendants, au lieu de la majorité recommandée par le Code AFEP-MEDEF.

La composition de ces deux comités s'explique par la structure et la taille du Conseil d'Administration qui est composé, pour moitié, d'administrateurs indépendants et qui ne comprend que six administrateurs au total.

M. LARRETCHÉ (administrateur indépendant) étant membre du Comité des investissements, il n'est pas apparu opportun, au titre de la gouvernance qu'il puisse faire partie d'autres comités en ce particulièrement du Comité sur les comptes et l'audit.

M. LORTHOIS (administrateur indépendant) est président du Comité sur les comptes et l'audit et membre du Comité sur les rémunérations ; étant rappelé que les décisions et recommandations de ces comités ne peuvent être prises que si tous les membres sont présents.

Il est enfin rappelé que les Comités sur les comptes et l'audit et celui sur les rémunérations sont composés d'un administrateur indépendant et d'un administrateur non dirigeant, à l'exclusion de tout administrateur dirigeant.

IX.4 Examen de l'indépendance des membres du Conseil et absence de condamnation

Il est précisé que l'examen de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères de l'administrateur indépendant a fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil du 04 mars 2011.

A la date d'émission du présent rapport, le Conseil d'Administration compte trois administrateurs indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF, c'est-à-dire n'entretenant aucune relation avec la société, son groupe ou sa direction pouvant compromettre sa liberté de jugement.

Les administrateurs n'entretiennent aucun lien de parenté entre eux.

Aucun administrateur ou mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ni n'a été associé à une faillite, séquestre, liquidation, incrimination, sanction officielle ou empêché d'agir ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires au cours des cinq dernières années.

IX.5 Expertises et expériences en matière de gestion des membres du Conseil

Les administrateurs ont été nommés au Conseil d'Administration du fait de leurs connaissances de l'activité et des métiers de la Société, de leurs compétences techniques et générales ainsi que de leurs aptitudes à remplir les fonctions de direction requises au sein dudit Conseil.

Nous vous invitons à vous référer au paragraphe 4-1 du Document de Référence de notre société (« *Gouvernement d'entreprise et contrôle interne / Organes de gestion et de direction* ») pour une présentation plus exhaustive sur l'expérience technique et professionnelle des membres du Conseil d'Administration.

IX.6 Informations détaillées sur le Conseil d'Administration

Le tableau ci-dessous décrit la composition du Conseil de la Société et les mandats de ses membres pendant l'exercice 2010 :

Administrateur	Société française	Forme	Mandats exercés dans d'autres sociétés	Nomination	Expiration
Jean-Louis Charon	SOBK	SAS	Président	14/02/02	indéterminée
	CITY STAR CAPITAL	SAS	Président	16/06/05	16/06/12
	CITY STAR PROPERTY INVESTMENT	SAS	Président	23/10/03	indéterminée
	HORUS GESTION	SARL	Gérant	23/08/03	indéterminée
	AFFINE	SA	Représentant permanent de Holdaffine, Administrateur	28/04/05	2012
	SELECTIRENTE	SAS	Vice Président du Conseil de Surveillance	17/09/04	12/06/13
	PAREF	SA	Vice Président du Conseil de Surveillance	27/10/05	01/06/11
	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	11/01/06	01/06/12
	SEKMET	EURL	Gérant	12/03/02	indéterminée
	SCI LAVANDIERES	SCI	Gérant	16/02/04	indéterminée
	SCI JLC VICTOR HUGO	SCI	Gérant	29/04/05	indéterminée
	IPH	SAS	Président	30/10/06	indéterminée
	HORUS GESTION CAPITAL	SAS	Président	29/11/03	indéterminée
	10 FOUR CHARON	SCI	Gérant	19/06/06	indéterminée
	MEDAVY ART et ANTIQUITES	SAS	Président	18/07/08	indéterminée
VALERY	SAS	Président	20/03/08	indéterminée	
Georges Rocchietta	FONCIERE ATLAND	SA	Président Directeur Général	22/02/06	juin 2012
	ATLAND	SAS	Président	13/02/03	indéterminée
	QUANTUM RESIDENTIAL	SARL	Gérant	03/10/03	indéterminée
	SMR	SARL	Gérant	19/10/06	indéterminée
	FONCIERE ATLAND REIM	SARL	Gérant	15/12/05	indéterminée
	FINEXIA	SARL	Gérant	17/04/90	indéterminée
Lionel Védie de La Heslière	BIOVEGETAL	SCA	Co-gérant	11/02/98	indéterminée
	ATLAS	SA	Président	30/06/00	indéterminée
	ATLAND	SPRL	Gérant	20/10/04	indéterminée
	FONCIERE ATLAND	SA	Représentant permanent de ATLAND Administrateur	22/02/06	juin 2012
	XEOS	SA	Administrateur	16/12/03	indéterminée
Pierre Adler	EMILE AUGIER	SCI	Co-gérant	27/04/94	indéterminée
	SIPARI	SAS	Représentant du Président Crédit Foncier	12/12/08	12/12/14
	SIPARI VELIZY	SAS	Représentant du Président SIPARI	31/03/05	31/12/12
	SIPARI VELIZY ENSP SAINT CYR	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	02/06/08	indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BEAUFORT	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	21/01/08	indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE BECON	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	04/09/08	indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE CHALONNES	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	24/04/07	indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE HALLENNES	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	12/01/09	indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE ROBION	SCI	Représentant du co-gérant SIPARI VELIZY	05/09/05	indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE THEIL SUR HUISNE	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	21/01/08	indéterminée
	SIPARI VELIZY GENDARMERIE TIERCE	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	08/04/08	indéterminée
	SIPARI VELIZY IFSI RODEZ	SCI	Représentant du Gérant SIPARI VELIZY	21/01/08	indéterminée
	SIPARI VOLNEY	SNC	Représentant du Gérant SIPARI	20/04/84	indéterminée
	FONCINEY	SNC	Représentant du Gérant SIPARI	10/07/98	indéterminée
	AGUESSEAU IMMOBILIER	SNC	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	02/01/91	indéterminée
	BARROIS LAREYNIE	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	25/05/99	indéterminée
	BERRY VENDOMOIS	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	21/08/97	indéterminée
	CARIATIDES DE MONCEAU	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	21/08/97	indéterminée
	CBCF	SAS	Représentant du Directeur Général COFIMAB	02/12/10	02/12/13
	CFCo	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	12/12/08	12/12/14
	COFIMAB	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	18/12/08	18/12/14
	COMTE DE NICE	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	23/02/98	indéterminée
	EUROPOLYNOME	SNC	Représentant du co-liquidateur CFCo	30/01/03	indéterminée
	FONCIERE D'EVREUX	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	12/12/08	12/12/14
	FONCIERE INEA	SA	Représentant du Membre du Conseil de Surveillance CFD	30/12/05	31/12/11
	GRAMAT-BALARD	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	18/12/08	18/12/14
	MONTJOIE ST DENIS	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	10/06/96	indéterminée
	REAUMUR	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	02/07/80	indéterminée
	TRESOR REPUBLIQUE	SCI	Représentant du Gérant FONCIERE D'EVREUX	18/12/08	indéterminée
	VENDOME INVESTISSEMENTS	SAS	Représentant du Président CREDIT FONCIER	18/12/08	18/12/14
	ATOUT PIERRE HABITATION	SCPI	Membre du Conseil de Surveillance	04/11/04	31/12/13
	HEXAGONE France 3	SARL	Co-gérant	22/12/10	22/12/13
	STAMINVEST II	SAS	Membre du Conseil de Surveillance	08/12/10	indéterminée
	FONCIERE ATLAND	SA	Représentant permanent de SIPARI Administrateur	07/02/07	juin 2013
	Jacques Larretcho	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	11/01/06
BELLECHASSE		SA	Administrateur	29/09/06	juin 2012
CEID		SAS	Administrateur	18/11/06	juin 2012
PITCH PROMOTION		SA	Administrateur	27/06/06	juin 2012
ECUREUIL IMMO PLUS		SA	Administrateur	10/06/08	juin 2011
CIFITOM		SAS	Président	08/12/09	indéterminée
Hervé Lorthiois	FONCIERE ATLAND	SA	Administrateur	02/10/07	juin 2013

X. INFORMATION SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

X.1 Renseignements sur la politique sociale

Au 31 décembre 2010, le Groupe Foncière Atland emploie cinq salariés, tous rattachés à FONCIERE ATLAND REIM contre quatre en 2009.

La plupart des tâches administratives sont assurées par ATLAND au travers de conventions d'assistance et de prestations de service.

X.2 Renseignements sur la politique environnementale

Les actifs détenus par Foncière Atland font l'objet d'audits environnementaux et techniques spécifiques au moment de chaque acquisition. Ainsi pour chaque immeuble, le risque environnemental est mesuré. La majeure partie des actifs étant des locaux d'activités les démarches environnementales sont encadrées par la réglementation ICPE et par les obligations incombant aux locataires (déclaration d'exploiter, autorisations...).

Les risques majeurs pouvant affecter l'environnement sont :

- la pollution des sols,
- le non respect des réglementations en vigueur,
- l'obsolescence progressive des bâtiments.

X.3 Activités en matière de recherche et développement

Aucune dépense de cette nature n'a été engagée sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 compte tenu de l'activité de la Société.

X.4 Risques associés aux installations classées

Un suivi des ICPE (Installations Classées pour la Protection et l'Environnement) est réalisé sur l'ensemble de la gestion des actifs détenus par Foncière Atland, depuis les déclarations ou demandes d'autorisation jusqu'aux opérations d'entretien et de contrôles réglementaires.

XI. ANALYSE DES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

XI.1 Exposition aux risques et incertitudes

Le Groupe procède de manière régulière à une revue de ses risques au travers de ses différents organes de contrôle (Comités du Conseil d'Administration, comité d'engagement, etc.). Foncière Atland considère que les risques et incertitudes suivants peuvent être pertinents au regard de son activité.

XI.1.1 Le risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

- **Créances clients et autres débiteurs**

L'exposition du Groupe au risque de crédit est réduite en raison de la diversification des sources de revenus intervenue en 2010 (trois sources de revenus en 2010 contre une seule en 2009) et de la qualité de ses locataires dans le cadre de son activité « investissement ».

Au 31 décembre 2010, l'antériorité de l'en-cours net client de 3 258 K€ concerne essentiellement les revenus locatifs (hors provisions pour charges à refacturer d'un montant de 1 159 K€ pour lesquelles les appels s'effectuent à intervalle variable selon la nature de charges concernées tout au long de l'exercice) et se décompose de la façon suivante :

- créances non échues : 3 258 K€ (quittancement du premier trimestre 2011),
- créances échues de plus de 3 mois : 209 K€ dépréciées à 100 % au 31 décembre 2010 (contre une provision de 286 K€ fin 2009 reprise partiellement à la suite d'une ordonnance du Tribunal de Commerce de Créteil).

L'intégralité des créances échues et non réglées fait essentiellement suite aux difficultés financières rencontrées par un ancien locataire de l'immeuble de bureaux sis à Villejuif mis en liquidation judiciaire.

La société n'a connu aucun défaut de paiement au cours de l'exercice 2010.

- **Placements**

Le Groupe limite son exposition en investissant uniquement dans des titres liquides et sécurisés comme des SICAV obligataires à taux sans risques.

- **Taux d'intérêt**

Les emprunts contractés sont couverts contre le risque de taux car ils sont soit :

- à taux fixe ;
- avec des options de conversion à taux fixe ;
- swapés ;
- couverts par des stratégies avec des caps et des floors.

Au 31 décembre 2010, le Groupe utilise des instruments financiers de couverture de taux pour se prémunir contre les fluctuations des taux d'intérêts. Ces contrats ont fait l'objet d'une évaluation externe et leur juste valeur a ainsi donné lieu à la comptabilisation d'un actif de 610 K€ et d'un passif de 3.316 K€.

A fin décembre 2010, 52% des prêts à long terme ont été souscrits à taux fixe. Les 48% de prêts à long terme souscrits à taux variable sont couverts à hauteur de 71% du principal des dettes.

XI.1.2 Le risque de prix

Le risque de prix est limité dans la mesure où :

- la plupart des baux sont signés sur de longues durées (6 à 12 ans) ;
- le Groupe est faiblement exposé aux variations à la baisse des indexations du coût de la construction.

XI.1.3 Le risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité est assurée à moyen terme et long terme dans le cadre de plans pluriannuels et, à court terme, par le recours à des lignes de crédit confirmées et non tirées.

Analyse des emprunts par maturité

Compte tenu de ses relations privilégiées avec ses partenaires financiers, de la récurrence du cash-flow généré par ses investissements qui offrent des rendements sécurisés et de son actionnariat, le groupe estime que le risque de liquidité est limité.

Echéancier (En K euros)	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	152	469	0	0	0
Emprunts auprès des établissements de crédit	695	3 057	4 088	27 944	47 285
Emprunts - Crédit-bail	45	143	222	884	4 490
TOTAL	892	3 669	4 310	28 828	51 775

Toutefois, le Groupe est conscient que le niveau du levier financier actuel du groupe pourrait affecter négativement sa capacité à obtenir des financements supplémentaires pour ses investissements, ses acquisitions, son développement ou tout autre objectif en relation avec son activité. En effet, au regard du contexte économique actuel, l'obtention de lignes de financement nécessite un endettement limité et un niveau de fonds propres plus important que par le passé.

Pour faire face à ce risque, le Groupe a déjà mis en œuvre une stratégie de recherche d'investisseurs et de levée de fonds.

XI.1.4 Risque sur les entités ad-hoc

Le risque est non significatif et se limite aux fonds propres engagés.

XI.1.5 Le risque de taux d'intérêt

Une augmentation des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la stratégie de croissance du Groupe. En effet, tout ou partie des nouveaux financements nécessaires, supposerait de recourir à l'endettement même si le Groupe n'exclut pas la possibilité de recourir également au marché.

Toutefois, sur le financement déjà en place, le Groupe est peu sensible aux variations des taux d'intérêts en raison d'une forte couverture de sa dette. Ainsi, pour une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt (Euribor 3 mois), l'impact serait peu significatif avec une baisse du résultat du Groupe de l'ordre de 150 K€, après prise en compte des effets de couverture. Symétriquement, une diminution instantanée de 100 points de base des taux d'intérêts à court terme aurait le même effet en sens contraire.

XI.1.6 Le risque de change

Le groupe n'est pas exposé au risque de change.

XI.1.7 Le risque lié à l'évolution du cours des actions

Le risque est faible compte tenu de la stabilité de l'actionnariat et de la faible liquidité du titre.

XI.1.8 Le risque lié au niveau d'endettement du Groupe

Au 31 décembre 2010, le Groupe dispose d'une structure financière qu'il considère adaptée à ses objectifs. A fin décembre 2010, le niveau d'endettement net correspond à 77,1 % de la valeur de marché des actifs immobiliers et des actifs en cours de construction contre 83,0% à fin 2009 (74,7% hors impact de la couverture de taux contre 81,1% à fin 2009).

Certains biens font l'objet d'hypothèques telles que décrites dans l'annexe consolidée au paragraphe relatif aux engagements hors bilan (§ 8.1.).

XI.1.9 Le risque lié au service bancaire

Au 31 décembre 2010, l'encours total des dettes bancaires hors intérêts courus non échus est de 89.474 K€ (ORA inclus). Les prêts bancaires consentis contiennent pour certains les clauses d'exigibilité anticipée ainsi que des clauses de covenant couramment pratiquées (notamment exigence du maintien d'une LTV - « Loan to value » - comprise entre 85 % et 95 % ainsi que d'un ICR - « Interest Cover Ratio » - supérieur à 120 %).

La société communique, de manière semestrielle, à la demande des organismes de crédits, l'évolution de ces ratios. Au 31 décembre 2010, le Groupe remplit l'ensemble de ses obligations contractuelles relatives à ces clauses d'exigibilité anticipée. Il est à noter que deux opérations portant sur un capital restant dû de 16 992 K€, affichent un LTV supérieur à celui contractuellement défini sans déclencher une mise de fonds propres complémentaires du fait du respect du ratio ICR.

XI.1.10 Dépendance de Foncière Atland au regard des moyens techniques et humains

Afin de conserver une structure allégée et de ne pas alourdir ses coûts de fonctionnement, le périmètre Foncière Atland/Foncière Atland REIM ne compte actuellement aucune fonction support internalisée. Un contrat de prestations de services de management et une convention d'assistance administrative ont ainsi été signés entre Foncière Atland et Atland SAS pour la mise à disposition par Atland SAS de ses compétences comptables, financières, juridiques et de management. A ce titre, la société Foncière Atland, qui n'a internalisé que ses fonctions « Investissement » et « Asset et property management », est conseillée par sa société mère dans les domaines du management et assistée par cette dernière pour les compétences administratives, financières, juridiques et comptables. »

XI.2 Gestion des risques

Parmi les risques énumérés ci-dessus, le management a identifié les principaux risques auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de sa stratégie de développement :

- risques liés aux investissements,
- risques liés au niveau des taux d'intérêts,
- risques liés aux évolutions juridiques,
- risques liés aux actifs immobiliers et à leurs revenus.

Sur la base de cette analyse, la politique de gestion des risques s'était traduite par la mise en place à partir de 2007 :

- d'un comité d'engagement pour vérifier et valider que chaque acquisition corresponde aux objectifs et aux caractéristiques financières définis par le groupe tant en termes de risque, de rentabilité que d'endettement,
- d'une veille juridique en vue de prendre en compte les changements liés à l'adoption de textes législatifs ou réglementaires susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation du groupe et sur son développement et ce en s'appuyant sur un réseau de conseils externes,
- d'une stratégie financière pour préserver la rentabilité de ses investissements par la maîtrise du coût de ses financements. Cette maîtrise des coûts de financement sera réalisée par une limitation de l'exposition au risque d'évolution des taux d'intérêts tant par des opérations de couverture de taux que par des financements à taux fixe, et ce pour une part significative de l'endettement du groupe,
- d'une politique en matière d'assurance visant à garantir son capital et ses revenus quelle que soit l'activité concernée.

Ces axes stratégiques ont été maintenus en 2010.

Par ailleurs, aux fins d'assurer une confiance accrue des partenaires et investisseurs de Foncière Atland dans la pertinence et la transparence de l'information financière ainsi que pour améliorer la gouvernance de la société, il a été mis en place en 2008 :

- un comité d'audit et des comptes pour vérifier et valider la pertinence de l'information financière donnée,
- un comité des rémunérations pour assurer, au regard des pratiques de place, les préconisations adéquates au Conseil d'Administration en matière de rémunérations des dirigeants et administrateurs de la Société.

A l'exception d'une procédure en cours au motif d'une rupture abusive d'un protocole de vente et pour laquelle Foncière Atland et ses conseils juridiques considèrent comme aléatoire le dénouement en l'absence d'éléments précis et objectifs, il n'existe pas d'autre risque de quelque nature que ce soit, litige, procédure gouvernementale ou fait exceptionnel, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 une incidence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe formé par la société, qui ne seraient pas pris en compte et dûment provisionnés.

XI.2.1 Assurances souscrites par la société et son groupe

Foncière Atland (et ses filiales) ont souscrit aux assurances suivantes :

- **Assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux**

Compagnie : Chubb
Garanties : 3.000.000 € par année d'assurance
Franchise : Néant, sauf en cas de réclamation boursière (25.000 € par sinistre)
Coût : 4.200 € HT

- **Assurance Responsabilité Civile Promoteur :**

Compagnie : Albingia
Garanties : RC exploitation :

- o 6.100.000 € par année d'assurance en dommages corporels
- o 1.000.000 € par année d'assurance en dommages matériels et immatériels

Franchise : Néant
Coût : 0,12% du chiffre d'affaires HT

- **Assurances Propriétaires Non Occupants**

Compagnies : AXA et AFU
Garanties :
Valeur à neuf, avec des limites pour certains types de risques
Franchise : entre 500 et 7.000 €
Coût : de 0.8 à 2.2 € TTC / m² selon le type de bâtiments :

- o de 0.8 à 1.5 € TTC / m² pour les dépôts de bus,
- o de 1 à 2 € TTC/m² pour les bureaux et commerces
- o 2.2 € TTC /m² pour les entrepôts

- **Assurance Multirisque Professionnelle (locaux) :**

Compagnie : AXA
Garanties : illimité sur les locaux, 15.000 à 30.000 € sur le contenu selon le type de risque
Franchise : Néant
Coût : 534,36 € TTC

XI.2.2 Procédures internes mises en œuvre pour l'identification et le contrôle des engagements hors-bilan

L'intégralité des conventions signées par le Groupe est soumise à la validation de la Direction Générale, de la Direction Financière et de la Direction Juridique.

La Direction Financière centralise les conventions et les enregistre dans un tableau de suivi, qui en mentionne les principales caractéristiques, dont les engagements hors-bilan.

XII. PERSPECTIVES

XII.1 Évolution et perspectives d'avenir

L'année 2010 laisse entrevoir des perspectives d'amélioration, les principaux acteurs financiers retrouvant de la liquidité sur les marchés (hausse des marchés boursiers tout au long de l'année) et auprès des établissements de crédit. Les transactions immobilières ont ainsi pu reprendre et assurer au marché une nouvelle liquidité, tant pour les projets à louer que pour les opérations d'investissement.

Dans ce cadre, Foncière Atland a renforcé le développement de ces deux métiers stratégiques : l'externalisation d'actifs immobiliers dans le cadre de partenariats long terme et la réalisation de programmes de développement en clés-en-mains locatifs.

Ces opérations ont été réalisées avec une prise de risque minimum :

- emplacements stratégiques ;
- baux long-termes ;
- locataires de qualité
- pré-commercialisation à 100 % avant démarrage de la construction de clés-en-mains locatifs.

XII.2 Évolution des affaires

Après avoir baissé de 2,5 % en 2009, soit sa pire performance depuis l'après guerre, l'économie française a amorcé en 2010 une phase de convalescence en renouant avec la croissance (+1,6 % prévu). Toutefois, le redémarrage de l'activité reste laborieux, comme l'illustrent notamment les statistiques du marché du travail. Ainsi, le taux de chômage en métropole est passé de 9,2 % au 3ème trimestre 2009 à 9,3 % au 3ème trimestre 2010. Par ailleurs, fin novembre 2010, le nombre de demandeurs d'emploi était en hausse de 2 % sur un an. La croissance reste donc fragile et incertaine.

Malgré la faiblesse du marché de l'emploi, la consommation a légèrement progressé en 2010. Mais l'arrêt de la prime à la casse, la réduction des niches fiscales et le niveau élevé du taux d'épargne limiteront inévitablement les dépenses des ménages en 2011.

La confiance des ménages est aujourd'hui encore très faible, les Français restent très prudents et jugent le contexte peu propice aux achats importants. Ainsi, la consommation ne progresserait à nouveau qu'à un rythme modéré l'an prochain.

Après s'être effondré en 2009 avec une baisse de 7,9 %, l'investissement des entreprises s'est à nouveau replié en 2010, avec une baisse prévue de 1,5 %. Pourtant, l'accès au crédit s'est détendu et les conditions de financement sont avantageuses. Par ailleurs, le climat des affaires a progressé.

Les exportations françaises ont rebondi en 2010 (+ 9,2 % prévus), ce qui n'a pas empêché la France de perdre des parts de marchés à l'international. La balance commerciale demeure très dégradée et le commerce extérieur ne devrait pas contribuer à la croissance. Après une croissance de 11 % en 2010, les échanges mondiaux ne progresseraient que de 7% en 2011.

Les fondamentaux de l'économie se stabilisent mais sont encore trop peu solides pour parler d'une reprise pérenne. Avec une croissance du PIB anticipée à 1,5 %, 2011 s'annonce comme une année de transition avant un redémarrage sans doute plus prononcé de l'activité en 2012.

Concernant le marché de l'investissement :

Avec près de 12 milliards d'euros investis, le marché de l'investissement en immobilier d'entreprise en France affiche une augmentation de 40 % comparativement à 2009. Le 4^{ème} trimestre a été particulièrement dynamique avec plus de 4,8 milliards d'euros d'engagements. Dans un premier temps, les mesures prises par les pouvoirs publics afin de limiter les impacts de la crise financière ont permis une amélioration des conditions de financement. Ainsi, les investisseurs ont pu emprunter davantage, et ce, à des taux historiquement bas. Par ailleurs, le rendement immobilier apparaît comme étant plus rémunérateur et moins volatil comparativement à celui d'autres classes d'actifs, tels que respectivement les obligations d'Etat et les actions. Enfin, certains marchés sous-jacents ont bien traversé la crise à l'instar des commerces, des immeubles neufs à cash flow sécurisés et la belle pierre de taille parisienne qui reste une valeur refuge.

Le retour des capitaux sur le marché immobilier s'est illustré par une progression des grandes opérations. Ainsi, le volume des transactions supérieures à 100 millions d'euros a augmenté de près de 75 % entre 2009 et 2010. Parmi les opérations les plus significatives en bureaux, figure l'acquisition par UFG REM des immeubles Axialys I et II situés à Saint-Denis pour un montant de 127 millions d'euros. Par ailleurs, Invesco a réalisé l'achat des immeubles situés 23/25 rue Marignan et 36 rue Marbeuf dans le 8^{ème} arrondissement de Paris, pour un volume de 143 millions d'euros.

Si les bureaux restent privilégiés par les investisseurs avec 64 % des engagements, les commerces gardent "le vent en poupe" avec 23 % des investissements en France. D'importants centres commerciaux ont été arbitrés, à l'image du centre commercial Les Vergers de la Plaine à Chambourcy (78) ou du centre commercial Les 4 Chênes à Pontault Combault (77) pour des montants respectifs supérieurs à 100 millions d'euros. Grâce à la stabilité des loyers et à la faiblesse de la vacance, les commerces restent plébiscités par les acquéreurs. A l'inverse, les locaux d'activité et les entrepôts restent délaissés par les investisseurs avec seulement 5 % des volumes investis en 2010. Les déséquilibres enregistrés sur ces marchés locatifs, provoqués par le retournement de la conjoncture économique, justifient cette tendance.

Si les opérations sécurisées sont restées la principale cible des investisseurs, il apparaît que les VEFA lancées en blanc ont fait leur retour au cours du 2^{ème} semestre 2010. En effet, trois immeubles de bureaux ont ainsi été acquis en Île-de-France. Il s'agit du Palatis à Montrouge (65 millions d'euros), de Pointe Métro 2 à Gennevilliers (62 millions d'euros) et d'Axeo 2 à Arcueil (47 millions d'euros). Le dynamisme du marché locatif des bureaux franciliens, l'attractivité des taux de rendement et la rareté d'offre neuve de grande surface, anticipée dans certains sous-marchés franciliens à horizon 2012/2013, ont donc incité les investisseurs à se positionner sur ces opérations spéculatives.

Compte tenu de la forte concurrence sur les actifs sécurisés, les taux de rendement ont fortement diminué au cours de l'année 2010. Le taux de rendement « prime » pour les bureaux situés dans le Quartier des Affaires de Paris, est actuellement compris entre 4,5 % et 5 %. En conclusion, l'année 2010 marquera le point d'inflexion et la reprise du marché de l'investissement en immobilier d'entreprise en France. En 2011, dans un environnement économique encore fragile, les volumes investis devraient légèrement progresser, ils pourraient être compris entre 12 et 14 milliards d'euros.

Source : CBRE

Au niveau du marché de Foncière Atland :

Durant l'année 2010, Foncière Atland a concentré ses efforts sur le repositionnement stratégique de ses activités et la consolidation de ses cash-flows dans le cadre de la signature de nouveaux baux et de la négociation de prorogations de baux existants (La durée ferme des baux à fin 2010 est passée à 5,2 années.)

Foncière Atland a recentré son activité autour d'un métier : l'accompagnement des entreprises dans leur développement immobilier. Cette activité se décline en 2 offres, une dédiée à l'immobilier existant au travers d'opérations d'externalisations et la seconde dédiée à l'immobilier neuf dans le cadre de constructions de clé-en-mains locatifs.

En complément de ses métiers existants Foncière Atland a décidé de développer une activité d'Asset manager pour le compte de structure détenues en co-investissement avec des investisseurs tiers.

Les revenus de Foncière Atland proviennent maintenant de 3 sources différentes : l'investissement, la construction et l'Asset management.

Les perspectives de développement de ces 3 activités sur 2011 sont bonnes.

Les entreprises chercheront certainement à poursuivre leurs politiques d'externalisation et de cessions d'actifs par voie d'opération de sale-and-lease-back.

Sur le marché de la construction de clés en mains locatifs notamment de parcs d'activité Foncière Atland a pris des options sur 3 opérations en Ile de France représentant 50 000 m2 de construction.

Concernant l'activité d'Asset management, dans un marché où l'on observe une recombinaison et une réorganisation des différents acteurs, nous avons l'ambition de développer notre part de marché significativement.

D'ores et déjà de nombreux investisseurs souhaitant nous accompagner dans le cadre de co investissement ont été identifiés.

XIII. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

XIII.1 Responsables du contrôle des comptes

	Adresse	Date de nomination	Date de fin de mandat	Commentaire
Commissaires aux comptes titulaires :				
Dejean & Associés Signataire : Madame Clarence VERGOTE	34 rue Camille Pelletan – 92300 Levallois Perret	30/12/2009	31/12/2011	Remplacement de Mazars Duparc et Associés démissionnaire lors l'AGO du 30/12/2009
KPMG S.A. Signataire : Monsieur Philippe MATHIS	Immeuble le Palatin 3, Cours du Triangle - 92939 Paris La Défense Cedex	29/06/2007	31/12/2011	Renouvellement lors de l'AGO du 29 juin 2007
Commissaires aux compte suppléants :				
Monsieur Thierry DENJEAN	34 rue Camille Pelletan – 92300 Levallois Perret	30/12/2009	31/12/2011	Remplacement de M. Michel BARBET-MASSIN démissionnaire lors de l'AGO du 30/12/2009
Monsieur François CAUBRIERE	54, avenue Marceau - 75 008 PARIS	29/06/2007	31/12/2011	Nomination lors de l'AGO du 29 juin 2007

XIII.2 Honoraires

Les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge au compte de résultat pour la certification, l'examen des comptes sociaux ainsi que diverses missions accessoires à l'audit s'élèvent à 108,5 Keuros :

Exercices couverts : 2010 et 2009 (a) (en milliers d'euros)	Cabinet Denjean				KPMG			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)	14	8	12,91	7,76	20	19	18,43	18,45
Emetteur : Foncière Atland SA	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales intégrées globalement	35	20	32,26	19,42	39,5	38	36,40	36,89
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0	0	0	0	0	0	0
Emetteur : Foncière Atland SA	0	0	0	0	0	0	0	0
Filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	49	28	45,17	27,18	59,5	57	54,83	55,34
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	49	28	45,17	27,18	59,5	57	54,83	55,34

Exercices couverts : 2010 et 2009 (a) (en milliers d'euros)	Mazars Duparc			
	Montant HT		%	
	2010	2009	2010	2009
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)	0	5	0	4,86
Emetteur : Foncière Atland SA	0	0	0	0
Filiales intégrées globalement	0	13	0	12,62
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0	0	0	0
Emetteur : Foncière Atland SA	0	0	0	0
Filiales intégrées globalement	0	0	0	0
Sous-total	0	18	0	17,48
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	0	18	0	17,48

- (a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.
- (b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

Le Conseil d'Administration